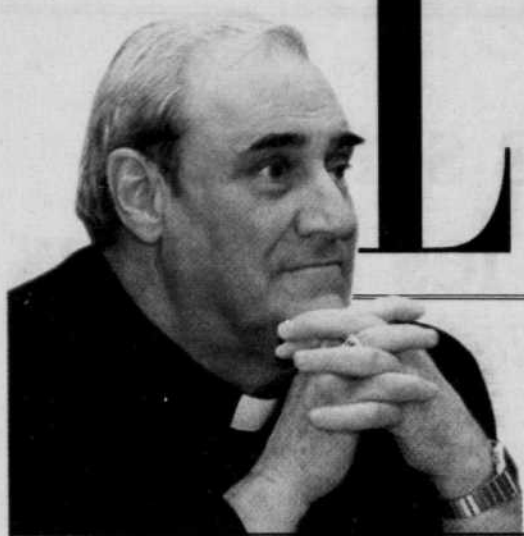


LE DEVOIR



LES ACTUALITÉS

Orphelins de Duplessis: les évêques catholiques canadiens s'en mêlent
Page A 3

LE MONDE

Victoire juridique du père d'Elían
Page B 7



Vol. XCI - N° 123

LE VENDREDI 2 JUIN 2000

87¢ + TAXES = 1\$

Comme à la Belle Époque



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES VÉLOCIPÈDES de la Belle Époque donnaient hier un air victorien au square Dorchester, à Montréal, dans le cadre des activités de la Fête du vélo. Si le 6 juin 1944 fut le jour J, c'était jour V pour «vélo» hier car les Montréalais étaient invités à se rendre en bicyclette à leur travail. Cette semaine d'activités se clôturera dimanche avec le Tour de l'île de Montréal.

PERSPECTIVES

Le syndrome de Las Vegas

A-t-on encore le droit de critiquer des artistes qui vendent sept millions de disques?

Le saviez-vous? Les critiques londoniens sont vieux et xénophobes. Ils pourraient être homosexuels, juifs ou obèses. Mais non, ils sont vieux et racistes. C'est du moins ce que clament sur tous les toits les producteurs de *Notre Dame de Paris* depuis que la comédie musicale de Luc Plamondon et Richard Cocciante a été unanimement éreintée par la grande presse britannique.

Dès le lendemain de la première, Luc Plamondon dénonçait au Point de Radio-Canada les «vieux» critiques londoniens. De retour à Paris, il s'en prend à leur «invraisemblable charge xénophobe». On a même traité les gratte-papier londoniens de «vaches folles».

Quelle mouche a donc piqué tout ce beau monde pour que le portrait soit si caricatural? Passons sur le procès de l'âge. On reprochera bientôt aux critiques d'avoir lu au complet les 500 pages de *Notre-Dame de Paris*!

Les journaux des grandes capitales européennes publient régulièrement des opinions aussi sévères. Se souvient-on que *Le Monde* avait lui aussi comparé *Notre-Dame de Paris* aux productions de Disney, n'y voyant qu'un éloge du «prime time» farci d'«espagnolades» et d'un «classicisme archi-dépassé»? *Le Figaro* trouvait la mise en scène de Gilles Maheu «aussi impersonnelle qu'une grande surface». *Libération* parlait d'un «dépeçage patrimonial à vocation consensuelle».

Certes, la critique londonienne gravit plusieurs échelons dans la dérision. Et elle est surtout unanime. Mais si le respecté *Guardian* est coupable de xénophobie à l'endroit de Luc Plamondon, pourquoi donc avait-il, une semaine plus tôt, donné ses cinq étoiles à la pièce de Michel Tremblay, *Messe solennelle pour une pleine lune d'été*? Si les *quality papers* rêvent de déporter Gilles Maheu, pourquoi l'ont-ils encensé à l'époque de Carbone 14? Et pourquoi *The Independent* se demandait-il, le mois dernier, si le Québécois Marc-André Hamelin était le plus grand pianiste du monde?

VOIR PAGE A 10: SYNDROME

INDEX

78313 00068 9	Annances..... B 6	Monde..... B 7
	Avis publics... A 4	Mots croisés... A 4
	Bourse..... A 6	Météo..... A 2
	Cinéma..... B 10	Plaisirs..... B 1
	Culture..... B 9	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 8	Télévision..... B 8
	Idées..... A 9	Tourisme..... B 4

Généreuse indemnité de départ à l'UQAM

Legault semonce le réseau de l'UQ

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

À la suite du versement d'une «généreuse» indemnité de départ à un vice-recteur démissionnaire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le ministre de l'Éducation, incapable de résilier le contrat, sert une remontrance au président du réseau de l'Université du Québec, Pierre Lucier, lui demandant de donner à ses pratiques plus de rigueur et de transparence.

«Vous comprendrez que je demande que soient réévaluées les politiques et les pratiques de l'Université du Québec et de ses établissements [...] de façon à vous assurer qu'elles sont compatibles avec les exigences élevées de la gestion publique», écrivait cette semaine François Legault dans une lettre



François Legault

dont *Le Devoir* a obtenu copie.

On se rappellera qu'il y a environ un mois et demi, le Syndicat des professeurs de l'UQAM dénonçait le contenu d'une entente particulière entre l'ex-vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Alain Dufour, et la direction de l'établissement. En échange de sa promesse

de démission, la direction de l'UQAM s'engageait en effet à honorer la totalité de son contrat en lui versant 290 000 \$ en guise d'indemnité de départ, un montant vertement dénoncé par le SPUQ.

Étonné et irrité à la publication de cette nouvelle, le ministre Legault avait lui aussi déploré la générosité de la prime et manifesté spontanément le désir de faire résilier l'entente, ce qui n'est toutefois pas possible. «Il semble que ce soit très difficile de trouver une façon de résilier ce contrat qui a été signé en bonne et due forme», a expliqué cette semaine le ministre lorsqu'interpellé à ce sujet. «Par contre, j'ai écrit au président de l'Université du Québec pour lui demander de revoir ses façons de faire.»

À défaut d'annuler l'entente, le

VOIR PAGE A 10: LEGAULT

Nouvelle effervescence chez les jeunes péquistes

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le leadership des jeunes péquistes est l'objet d'une grande convoitise. Et les deux aspirants à la direction du Comité national des jeunes (CNJ) du Parti québécois jouent du coude pour accéder à la présidence du mouvement.

On se bat âprement pour obtenir le poste. Il s'agit de la deuxième lutte électorale en moins de deux mois. À l'occasion de leur congrès de mars dernier, les jeunes péquistes avaient élu Alexis Cossette-Trudel à leur tête, aux dépens de Mathieu Bock-Côté et de Mathieu Lachaine.

La campagne a été si coûteuse qu'elle a laissé des séquelles et que le vainqueur n'est jamais parvenu à refaire l'unité. Contesté par plusieurs représentants des régions, Alexis Cossette-Trudel a finalement choisi de démissionner.

Aujourd'hui, on est de retour à la case départ, mais il y a moins d'agressivité dans l'air. Le conseil des re-

présentants régionaux se réunira en fin de semaine prochaine pour désigner un successeur. Les deux candidats en lice incarnent deux tendances opposées. Jonathan Valois est plutôt modéré alors que Philippe Leclerc est plus pressé. Les deux opposants conviennent que cet intérêt inhabituel pour le poste témoigne d'un nouvel engouement pour la cause souverainiste.

Ils voient également dans cette élection une occasion privilégiée de combler l'absence de leadership chez les jeunes Québécois.

Jonathan Valois

Étudiant de 28 ans en sociologie, Jonathan Valois est perçu comme le candidat de l'establishment du parti. Il a peu à redire des orientations et décisions politiques du gouvernement Bouchard, dont il appuie pour l'essentiel les stratégies et la pensée politique.

Il ne fait aucun doute dans son esprit que le gouvernement Bouchard est authentiquement social-démocrate et que c'est son sens des responsabilités qui

VOIR PAGE A 10: JEUNES

Eau potable: un nouveau règlement inadéquat

Trois éminents spécialistes mettent en garde le ministère de l'Environnement

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Trois des plus éminents spécialistes québécois du domaine de l'eau potable sont sortis hier de leur réserve traditionnelle pour dire, par lettre, au ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, que son projet de règlement sur l'eau potable n'est pas à la hauteur des normes des autres pays industrialisés et qu'il entraîne des risques importants pour la sécurité publique.

Cette lettre collective a été signée par Michèle Prévost, titulaire de la chaire en eau potable de l'École polytechnique de Montréal, par le Dr Pierre Payement, du centre de microbiologie et de biotechnologie de l'INRS et de l'Institut Armand-Frappier, et par Pierre Brisebois, un ingénieur de la firme Triax qui a œuvré à la conception de plusieurs usines de filtration au Québec.

Pour les trois spécialistes, «l'interminable processus de révision» du règlement, qui a pris plus de dix ans, «a abouti à une proposition qui ne contient pas les éléments

VOIR PAGE A 10: EAU

Dumping énergétique

Greenpeace déclare la guerre à Hydro-Québec

La bataille se mènera en territoire américain

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

L'adoption hier en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 116, qui empêche la Régie de l'énergie de contrôler les coûts de production d'Hydro-Québec et de faire une gestion intégrée de toutes les facettes de l'énergie au Québec, risque de déplacer rapidement ce débat et ses acteurs de l'autre côté de la frontière.

Appréhendant l'adoption de ce projet de loi, Greenpeace a en effet réactivé toutes les alliances qu'elle avait mises sur pied du côté américain pour faire échec au projet Grande-Baleine, révélait au *Devoir* hier Steven Guilbault, porte-parole de la section québécoise dans le dossier de l'énergie.

«Québec, a commenté Steven Guilbault, ne nous

VOIR PAGE A 10: GREENPEACE

Enquête à l'Université Laval

Du café empoisonné à l'arsenic

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Vingt-sept personnes ont été empoisonnées il y a deux semaines sur le campus de l'Université Laval en buvant du café saupoudré d'arsenic. Tout indique que le geste était délibéré et la Sûreté municipale de Sainte-Foy a ouvert une enquête criminelle.

C'est une machine à café payante de la compagnie Serena qui est à la source de cette intoxication. La machine est située au quatrième étage du pavillon Paul-Comtois, qui abrite la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Selon le Service de police de la Ville de Sainte-Foy, qui a été saisi de l'enquête mercredi, la machine distributrice n'a cependant pas été forcée.

VOIR PAGE A 10: ARSENIC

• LES ACTUALITÉS •

Québec menace de couper les vivres à l'École supérieure de danse

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les élèves de l'École supérieure de danse du Québec, qui effectuaient leur scolarité depuis 14 ans à l'école publique Laurier, passent en septembre au réseau privé, au pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, ce qui pourrait remettre en question le financement qu'accorde le ministère de la Culture et des Communications à l'école de danse.

Branle-bas de combat à l'École supérieure de danse du Québec (ESDQ), qui offre une formation professionnelle en ballet classique aux élèves du secondaire et de la 6^e année du primaire. Alors qu'une entente permettait aux danseuses d'effectuer leur formation académique à l'école publique Laurier depuis 1986, voilà qu'une insatisfaction apparente des parents et l'impossibilité de satisfaire ailleurs au réseau public — et dans l'immédiat — les besoins de cette clientèle particulière obligent l'école à conclure un partenariat avec le privé. À compter de septembre 2000, les élèves vaqueront donc à leurs activités académiques au pensionnat Saint-Nom-de-Marie, dont les frais de scolarité annuels s'élèvent à plus de 2500 \$ par année.

Saisi de l'affaire, le ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui soutient financièrement 80 % des activités de l'ESDQ, pourrait remettre en question sa participation financière à l'école de formation professionnelle. «Ce n'est pas une décision que la Culture entérine, et nous avons déjà dit à l'École supérieure que le transfert au privé changerait beaucoup de choses pour nous», a souligné hier Danièle Bilodeau, porte-parole du ministère.

Au MCC, on précise toutefois qu'il n'est pas question pour l'heure de rejeter l'entente mais que, puisque l'accessibilité à l'école est remise en question, le ministère doit réévaluer l'ensemble du dossier pour juger de la validité de sa participation financière.

Apparemment insatisfaits de l'encadrement et du type de pédagogie prodigué à l'école Laurier, 56 % des parents ont dit souhaiter changer d'école même si cela occasionnait des frais, selon une enquête menée par l'Association des parents de l'École supérieure de danse.

La Commission scolaire de Montréal, dont l'école Laurier fait partie, se désolait de la fin d'une entente qui existait depuis 1986, année de fondation de l'ESDQ par Ludmilla Chiriaeff. «En fondant cette école, Mme Chiriaeff souhaitait démocratiser l'accès à la danse, ce qui est maintenant complètement remis en question», explique Pierre Bergevin, directeur général adjoint aux ressources éducatives à la CSDM. L'école Laurier, à l'époque seulement ouverte aux enfants du primaire, a élargi sa clientèle pour la centaine d'élèves de l'école de danse classique.

Le directeur artistique de l'ESDQ, Didier Chirpaz, avoue s'inquiéter pour le volet financier de ce transfert vers le privé. «Le choix des parents n'est pas unanime, c'est vrai, et c'est bien ce qui nous fait soucier, je vous dis franchement, explique-t-il. Notre intérêt premier est d'aller vers le public, mais il semblerait que le public n'est pas disposé à faire les aménagements nécessaires.»

Une autre école publique vouée à l'enseignement des arts, l'école FACE, a été approchée pour accueillir la clientèle de l'ESDQ, mais les aménagements possibles n'étaient pas disponibles pour la prochaine rentrée, ce qui aurait indisposé les parents. Un système de bourses, financé en partie par l'école supérieure et l'établissement privé, a toutefois été envisagé pour soulager les parents moins bien nantis.

Marois devra choisir les services devant être réduits, disent les hôpitaux

Québec continue d'évoquer une éventuelle mise en tutelle

Déficits totalisant 200 millions

Le dialogue de sourds se poursuit entre les hôpitaux et Québec sur la question des déficits. Les hôpitaux plaident le sous-financement, alors que Québec s'en tient à l'obligation du déficit zéro.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'impasse demeure totale entre Québec et les hôpitaux, qui ont réaffirmé hier ne pas pouvoir éliminer leurs déficits de 200 millions sans rogner dans les services à la population.

Réunis à l'occasion de leur congrès annuel à Montréal, les directeurs d'hôpitaux ont confirmé hier l'ampleur des dépassements de 200 millions prévus et l'impossibilité de se conformer, d'ici le 7 juin, à la loi antidéficit que veut à tout prix appliquer le gouvernement Bouchard.

«Ça ne donnera rien de mettre un couvercle sur la marmite. La cause des déficits, ce n'est pas la faute des directeurs généraux, c'est le sous-financement et la hausse de la demande de services», a tranché hier la présidente de l'Association des hôpitaux du Québec

(AHQ), Marie-Claire Daigneault-Bordeau, qui croit que c'est au gouvernement et non aux hôpitaux de décider quels services seront réduits en raison de mesures antidéficits.

Or la ministre de la Santé, Pauline Marois, ne déroge pas de sa position et devrait répéter aujourd'hui, lors de son passage au congrès des hôpitaux, son discours sur l'obligation de présenter des budgets équilibrés. Elle doit annoncer la création d'un comité bipartite, qui étudiera les fameuses «zones de fragilité» invoquées par les hôpitaux pour justifier leurs dépassements de 200 millions, et dire qui en assumera la présidence.

Le différend demeure donc entier entre les hôpitaux et Québec. Les premiers affirment qu'il ne faut pas parler de déficit mais de «zones de fragilité» dues au sous-financement chronique, conjugué à la non-indexation des coûts et à une hausse de la demande. Le directeur de l'AHQ, Daniel Adam, a donné l'exemple d'un hôpital montréalais où le nombre de patients en dialyse passerait de 140 à 195 l'an prochain, sans que ces budgets soient ajustés.

À Québec, un hôpital a vu ses budgets indexés de 1,6 % alors que la seule hausse du prix des médicaments s'élève à 15 %.

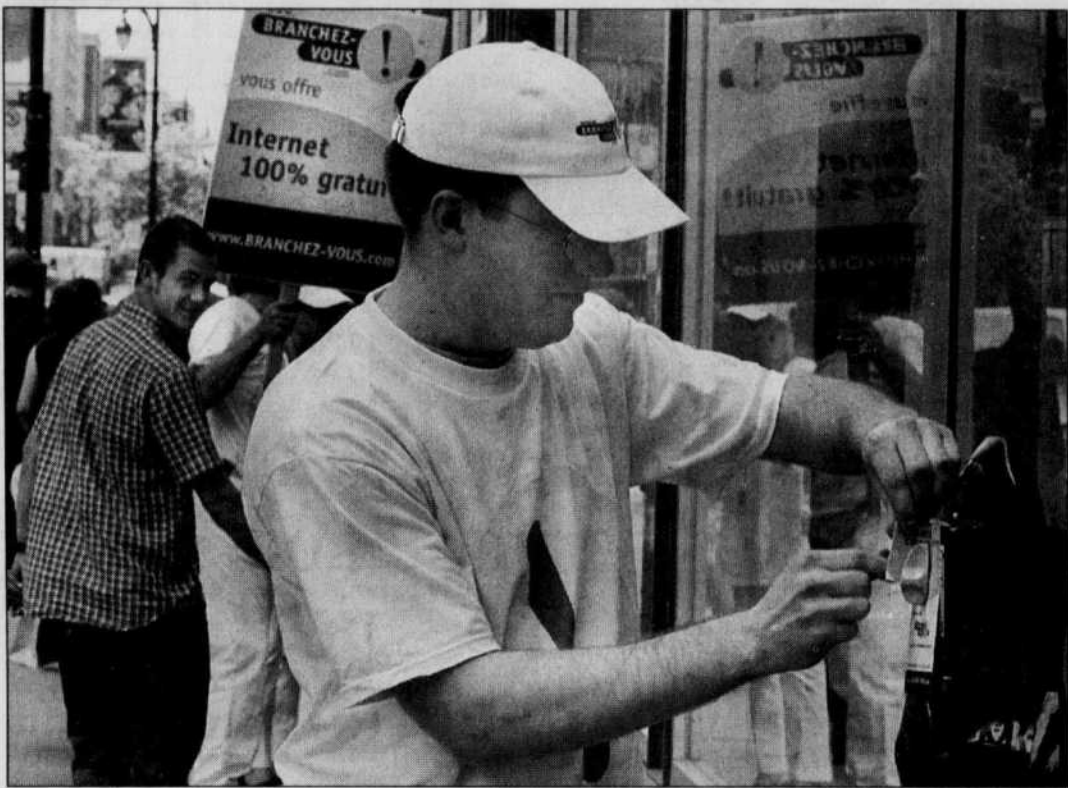
Québec continue plutôt à parler de déficit et invoque la possibilité de mises en tutelle en cas de non-respect de la loi antidéficit.

Selon l'AHQ, la seule façon de résoudre ce problème récurrent est de revoir une fois pour toutes le mode de financement des hôpitaux, financés sur une base historique plutôt qu'en fonction de la demande de services ou de la performance.

«Il faut arrêter de retomber chaque année en situation de déficit. En fait, notre demande se trouve à devancer le débat sur la santé qui aura lieu à l'automne. Il faut se donner des budgets sur une base triennale qui tiennent compte de l'alourdissement de la clientèle», croit Daniel Adam.

Pour l'instant, les hôpitaux s'engagent à poursuivre les discussions avec Québec pour arriver à des budgets en équilibre malgré ces «zones de fragilité». À la mi-mai, les hôpitaux s'étaient fait taper sur les doigts lors d'une rencontre avec le premier ministre Bouchard et la ministre Marois, au cours de laquelle cette dernière avait réitéré l'obligation de l'équilibre budgétaire. Lors d'une prochaine rencontre avec Lucien Bouchard et la ministre, les hôpitaux espèrent toujours pouvoir réussir à convaincre le gouvernement de la justesse de leur cause.

Gardez vos sous!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

COUP DE PUB hier, rue Sainte-Catherine, alors que la firme Invention Média a lancé le site www.branchez-vous.com. De 9h à 21h, des émissaires de l'entreprise ont parcouru l'artère principale du boulevard Saint-Laurent à la rue Bishop pour mettre des pièces de monnaie dans tous les parcmètres. Coût de l'opération: 5000 \$. Le site Internet offre aux utilisateurs d'ordinateurs personnels la possibilité de télécharger un logiciel donnant un accès gratuit et illimité à Internet. Il s'agit donc d'une solution alternative aux fournisseurs d'accès payants. Seule condition à cette gratuité: conserver à l'écran une barre de navigation où défilent des messages publicitaires.

Médicaments prescrits

Des patientes ont pu être lésées, admet Marois

PRESSE CANADIENNE

Québec — Des patientes atteintes de cancer ont pu payer des médicaments qui auraient dû leur être administrés gratuitement, a reconnu hier la ministre de la Santé, Pauline Marois.

Après plusieurs jours de débat à l'Assemblée nationale, Mme Marois a admis que «le système de santé n'est pas parfait» et que des hôpitaux n'ont peut-être pas assumé convenablement leurs responsabilités à l'égard de la pharmacothérapie.

Les patientes lésées peuvent exiger un remboursement de l'hôpital, a-t-elle ajouté en sommant les centres hospitaliers de cesser cette pratique qui vise essentiellement à refiler au régime public d'assurance-médicaments ou aux assureurs privés des factures qui seraient autrement assumées par leur budget.

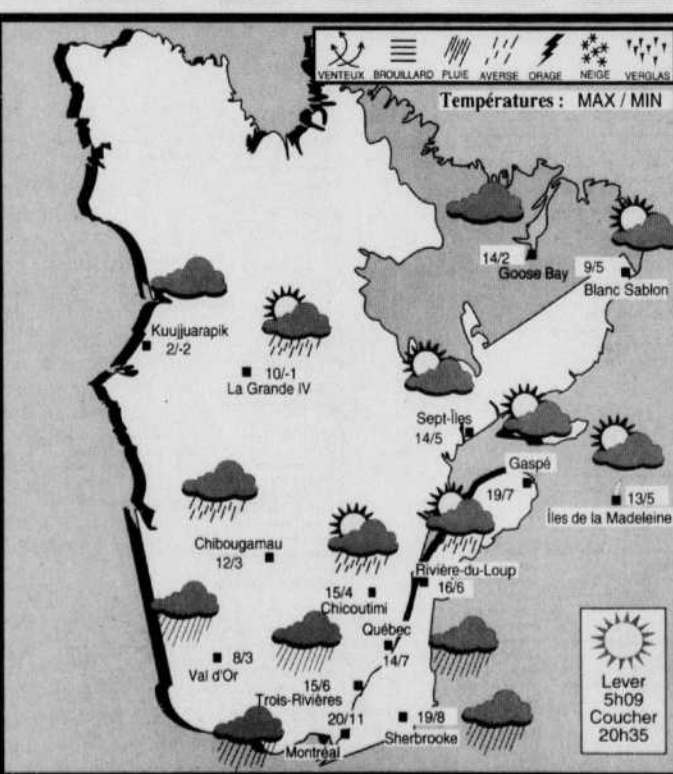
Si le médicament est prescrit dans l'hôpital, s'il est sur la liste générale ou la liste d'exception, il est payé par l'hôpital. Les gens n'ont pas à aller se faire rembourser quoi que ce soit, puisque l'hôpital doit donner ce médicament.

«Si des hôpitaux ont contrevenu à la directive, nous agissons en fonction des obligations qui leur sont faites», a précisé la ministre.

Mme Marois réagissait aux critiques de la députée libérale Nicole Loiselle, qui a de nouveau soutenu hier à l'Assemblée nationale que des femmes atteintes de cancer du sein devaient payer leurs médicaments. Celles qui le peuvent refilent la facture à leur assureur.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 20 min 11		max 20 8/20		8/22



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 14 min 7		max 17 4/16		4/19

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 22 min 7		max 21 7/18		7/19

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Aider Gai Écoute

(Le Devoir) — Gai Écoute, le service téléphonique disponible à l'étendue du Québec pour venir en aide aux homosexuels, vient de lancer une fondation destinée à réunir des dons qui serviront à poursuivre les activités de l'organisation. La Fondation Émergence, présidée par Laurent McCutcheon, s'est fixé comme objectif de recueillir 400 000 \$ par année qui s'ajouteront aux subventions de la Ville de Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'animateur de télévision et chroniqueur du Devoir Daniel Pinard a accepté

d'être le porte-parole de l'opération. «Quand j'ai découvert mon orientation sexuelle et que j'étais dans tous mes états, je n'avais personne à qui parler. Les choses, heureusement, ont changé.» On peut faire un don en écrivant à la Fondation Émergence, C.P. 1006, succursale C, Montréal H2L 4V2, ou en téléphonant au (514) 866-6788.

À la rescousse du Grand Prix de Montréal

(PC) — Pour éviter que soit bouleversée la vie

des amateurs de course automobile, la ministre du Travail, Diane Lemieux, vole déjà à la rescousse du Grand Prix de Montréal. Mme Lemieux tente de faire lever le mot d'ordre de grève générale stratégiquement prévu par les employés d'entretien de la STCUM les 16 et 18 juin prochains, pendant que rouleront les bolides de la F1 sur l'île Notre-Dame. Mme Lemieux a dit s'intéresser à ce conflit depuis plusieurs semaines mais l'arrivée prochaine du grand cirque de la Formule 1 à Montréal a aiguillé son attention. «J'explore différents moyens pour faire en sorte que ce conflit se règle dans les meilleurs délais», a-t-elle dit.

Un été haut en couleur!

De votre jardin à votre barbecue, suivez nos chroniques :



Jardins

De l'horticultrice Danielle Dagenais, des soins et des conseils à profusion.



Grillades

Du chef Jean-Louis Thémis, de l'Académie culinaire, des trucs, des saveurs différentes, des idées de présentation et bien plus encore!

Tous les samedis dans **LE DEVOIR**

loto-québec résultats	
6/49	Tirage du 2000-05-31
02 05 11 25 32 34	
Numéro complémentaire: 39	
GAGNANTS	LOTS
6/6	0 5 000 000,00 \$
5/6+	6 104 034,50 \$
5/6	331 1 508,60 \$
4/6	18 712 51,10 \$
3/6	327 200 10,00 \$
Ventes totales: 16 518 623 \$	
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000 \$	

Québec 49 résultats	
06 12 34 41 46 47	Tirage du 2000-05-31
Numéro complémentaire: 28	
GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	2 25 000,00 \$
5/6	24 500,00 \$
4/6	1 033 50,00 \$
3/6	18 307 5,00 \$
Ventes totales: 583 008,50 \$	

Extra résultats	
762 782	Tirage du 2000-05-31
62 782	
2782	
782	
82	
2	
NUMÉROS	LOTS
762 782	100 000 \$
62 782	1 000 \$
2782	250 \$
782	50 \$
82	10 \$
2	2 \$
Le mode d'encasement des billets gagnants paraîtra au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.	

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les enfants ont été libérés



UNE JEUNE femme sauveteur s'occupe d'un enfant qui a été libéré hier à la suite d'une prise d'otages qui a duré près de 30 heures dans une garderie du Luxembourg. Le siège s'est terminé par l'intervention d'une unité spéciale de la police. Le forcené a été atteint de deux balles à la tête par un tireur d'élite. Les 25 enfants et trois éducatrices de la crèche-garderie de Wasserbillig ont ainsi pu être libérés sains et saufs.

Les évêques du Canada se mêlent du dossier des orphelins de Duplessis

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

De façon tout à fait exceptionnelle, la Conférence canadienne des évêques catholiques du Canada (CCEC) a décidé de prendre position sur la question des orphelins de Duplessis.

Répondant à une demande du Comité des orphelins de Duplessis, M^{re} Gerald Weisner, le président du CCEC, a accepté de saisir son conseil permanent de cette question lors de sa prochaine réunion, le 22 juin prochain.

Comme le cas des orphelins de Duplessis est confiné au Québec, l'intérêt manifesté par cette assemblée pancanadienne d'évêques catholiques est exceptionnel: le CCEC ne se penche habituellement pas sur des questions qui ne débordent pas de l'une ou l'autre des régions composant le CCEC, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest, a expliqué hier le secrétaire général du CCEC, M^{re} Peter Schonenbach.

Reconnaissant que la question des orphelins de Duplessis a des répercussions sur l'ensemble de l'Eglise canadienne, M^{re} Schonenbach a signalé que les évêques du reste du Canada veulent entendre leurs collègues du Québec sur cette question en raison des articles parus «un peu partout dans la presse anglophone».

Mais les orphelins de Duplessis ne peuvent pas trop s'attendre à une position qui trancherait avec celle de l'Assemblée des évêques du Québec, a laissé entendre M^{re} Schonenbach. «J'ai l'impression que l'idée principale va continuer à être que cette question touche une région et que c'est à elle de s'en occuper», a-t-il dit.

Mercredi, M^{re} Robert Beaupré, coordonnateur du

comité de travail de l'Assemblée des évêques du Québec sur la question des orphelins de Duplessis, a confirmé au *Devoir* que la position des évêques québécois, s'écarter des considérations strictement juridiques, avait maintenant changé. L'Eglise, qui s'inspire du rapport de la Commission du droit du Canada, rendu public en mars, sur la réparation des services infligés aux enfants dans les établissements, est maintenant disposée à envisager la création d'un fonds de compassion auquel elle participerait. L'Assemblée des évêques doit émettre un communiqué aujourd'hui à ce sujet.

Hier, à l'Assemblée nationale, la députée libérale de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger, a demandé au premier ministre Lucien Bouchard s'il est «le seul à dire non dans un dossier qui lui demande de faire preuve de compassion». M. Bouchard a affirmé de nouveau que la décision du gouvernement est prise et qu'elle est maintenue. «Le gouvernement a posé son geste. Si l'Assemblée des évêques croit devoir en poser un similaire, bien sûr, libre à elle de le faire», a-t-il dit. M. Bouchard a indiqué que «le gouvernement parle à l'unisson» dans ce dossier, citant un communiqué que le vice-premier ministre Bernard Landry a émis après avoir manifesté une ouverture aux orphelins de Duplessis, dans lequel il «considère qu'il ne serait pas opportun de créer de nouvelles attentes à ce stade-ci».

Pourtant, à l'émission *Le Midi quinze* à la radio de Radio-Canada, le député de Saint-Jean, Roger Paquin, est revenu à la charge hier avec sa suggestion de créer un fonds de compassion auquel contribueraient le gouvernement, l'Eglise, les médecins et tout membre de la société civile qui se sentirait concerné. Le député estime que la position du gouvernement peut changer.

Réfection de la côte des Éboulements

Québec pourra réaliser les travaux comme il l'entend

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

C'est définitif: Québec n'aura pas à soumettre son plan de réfection de la grande côte des Éboulements à une étude d'impact environnemental et à des audiences publiques. La Cour suprême a en effet refusé, hier, d'entendre l'appel de l'Union québécoise de conservation de la nature (UQCN), qui s'oppose aux travaux, mettant ainsi un terme définitif à une bataille juridique longue de 19 mois.

Il s'agit du quatrième revers juridique essuyé par l'UQCN, qui tente depuis 1998 de prouver que le gouvernement du Québec a tout fait pour se soustraire à sa Loi sur la qualité de l'environnement. L'UQCN avait été déboutée par la Cour supérieure, à qui elle demandait d'imposer un sursis aux travaux de réfection de la grande côte des Éboulements pour permettre la tenue d'audiences publiques, puis par la Cour d'appel à deux reprises.

En entrevue téléphonique hier, le ministre délégué aux Transports, Gilles Baril, s'est dit heureux que l'image «ternie» de son ministère soit «rétablie» par cette décision. «Le dossier est clos. Et je me réjouis que la mauvaise image qu'on a voulu faire du ministère des Transports à l'effet qu'on ne respecte pas nos propres lois [est fautive]. La Cour suprême nous donne raison là-dessus, à savoir que, oui, on les respecte, nos lois.»

L'UQCN soutenait être en possession de nouveaux éléments de preuve pour justifier un appel devant la Cour suprême. Ces éléments démontrent, selon l'UQCN, que les ministres des Transports et de l'Environnement avaient l'intention dès le départ de se soustraire à la loi. En janvier 1998, soit trois mois après l'accident d'auto-car qui avait fait 43 morts, le gouvernement jonglait avec la possibilité d'adopter un décret. Ce décret lui aurait permis d'effectuer les travaux tels qu'il l'entendait, sans les soumettre au processus

obligatoire d'évaluation des impacts environnementaux. Même que le premier ministre Lucien Bouchard avait imposé un échecancier.

Mais le décret n'aura pas été nécessaire puisqu'en novembre 1998, alors que la Cour supérieure convoquait le ministère des Transports, son titulaire d'alors, Jacques Brassard, annonçait une phase II à la reconstruction de la côte. Cette phase consistait à la réfection d'un tronçon de la rue Félix-Antoine-Savard, dans le village de Saint-Joseph-de-la-Rive, au pied de la côte. Cet ajout permettait de faire baisser la largeur moyenne de l'ensemble du projet de 42 à moins de 35 mètres, soit la limite à partir de laquelle il n'est plus obligatoire selon la loi de faire une étude d'impact.

Les travaux de réfection de la grande côte des Éboulements ont commencé en juin 1999 et se termineront cet automne. C'est après que les travaux dans la rue Félix-Antoine-Savard commenceront, pour être achevés à l'été 2001.

M. Baril réfute la thèse selon laquelle la réfection de la rue n'a été prévue que pour soustraire le projet à des audiences publiques. «Pour réaliser la côte, il fallait refaire la rue. Si on fait une belle route et que l'arrive dans une traile de lièvres, tu crées un autre problème.»

De son côté, l'UQCN voit dans cette décision la consécration d'une série de gestes de la part du gouvernement Bouchard qui violent l'esprit des lois environnementales québécoises: plan d'urgence suspendant les procédures normales d'évaluation environnementale pendant le déluge du Saguenay, décrets permettant à Hydro-Québec de construire sans examen la ligne Hertel-Des Cantons après la tempête de verglas, l'«émasculation» récente de la Régie de l'énergie.

«La décision de la Cour suprême met fin à un long périple pour l'UQCN, a déclaré par voie de communiqué son président, Harvey Mead, mais ne met pas fin à une série de gestes du gouvernement en continuité avec celui de la côte des Éboulements, qui continue de s'allonger.»

L'aide sociale aux moins de 30 ans

Une cause de discrimination sera entendue en Cour suprême

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les modalités de l'aide sociale accordée aux jeunes Québécois de moins de 30 ans à la fin des années 80 seront passées au crible par la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal du pays a accepté hier d'entendre le recours collectif intenté par une femme de Montréal, Louise Gosselin. Celle-ci soutient que l'aide sociale a été discriminatoire envers les moins de 30 ans au cours de cette période.

De 1985 à 1989, l'aide sociale pour les personnes de moins de 30 ans aptes au travail mais refusant de prendre part à un programme d'employabilité avait été réduite à seulement 163 \$ par mois. Le montant mensuel pour les autres bénéficiaires était de 448 \$. Après cette période, la différence entre les prestations a cessé.

La somme en jeu pour le gouvernement québécois est importante: 525 millions, selon les estimations des avocats. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont en cause.

La décision de la Cour suprême

d'entendre le recours collectif tranche sur le déroulement des événements jusqu'à maintenant. En effet, la cause n'a pas eu beaucoup de succès, puisque la Cour supérieure et la Cour d'appel avaient toutes deux donné tort à Mme Gosselin.

Ses avocats soutiennent que ces dispositions de l'aide sociale pour les moins de 30 ans ont violé les droits à l'égalité et à la sécurité de la personne garantis par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et enfreint certaines dispositions de la Charte québécoise.

Selon M^{re} Jean-Guy Ouellet, un des avocats de Mme Gosselin, la cause a suscité beaucoup d'intérêt partout au Canada, aussitôt que la Cour suprême a annoncé qu'elle était prête à l'entendre.

«Plusieurs organismes pensent éventuellement à intervenir en cour, par rapport aux politiques ontariennes sur l'aide sociale. Il y a beaucoup de gens qui voient l'occasion de définir plus adéquatement la portée de l'article 7 de la Charte canadienne [droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne], a expliqué M^{re} Ouellet.

Rockport



Vendredi et samedi, 2 et 3 juin, nous vous invitons à venir rencontrer les représentants de Rockport et vous recevrez un cadeau avec tout achat de chaussures et sandales Rockport au prix régulier.

TF FIRMA

CENTRE EATON DE MONTRÉAL (MÉTRO MCGILL)
705, Ste-Catherine O., #3-139, Montréal (Québec) H3B 4G5
Tél.: / Fax: (514) 288-6006

LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL)
1455 rue Peel, #144, Montréal (Québec) H3A 1T5
Tél.: / Fax: (514) 845-3007

Québec
Régie des alcools,
des courses et des jeuxAVIS DE DEMANDES
RELATIVES À UN PERMIS
OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant Nature de la demande Endroit d'exploitation

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

Restaurant Belanger Est Permis additionnel 1 Bar 2820, rue Belanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A7

St-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1M9 Dossier: 487-105

9076-7526 Québec inc. PIZZEDÉLIC 20, rue Prince-Arthur Saint-Lambert (Québec) J4P 1X2 Dossier: 575-514

9068-5606 Québec inc. DELI & BAR DUNDAS 106, rue Sainte-Anne-Bellevue (Québec) H9X 1M1

9064-9852 Québec inc. TIANO CAFÉ BAR 254, 258, rue Bernard Ouest Montréal (Québec) H2V 1T4 Dossier: 657-627

9064-1184 Québec inc. RESTO CLUB PAPA GINO'S 800, boul. Chomedey, Tour A, niveau 1 Laval (Québec) H7V 3M4 Dossier: 668-376

9072-2323 Québec inc. SALON DE QUILLLES CENTRE COMMERCIAL DOMAINE 3275, rue Granby Ouest Montréal (Québec) H1N 2Z7 Dossier: 1061-241

9088-2150 Québec inc. BAR BILLARD ST-PAUL 5785, boulevard Monk Montréal (Québec) H4E 3H2 Dossier: 1228-253

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

915-73021 Canada inc. DELI MATHIEU 915, rue St-Zotique Est de Restaurant Montréal (Québec) Dossier: 1719-988

9083-2684 Québec inc. RESTAURANT DELICIA 9, boulevard Sanson Laval (Québec) H7X 3S5 Dossier: 1720-051

9015-6738 Québec inc. BAR LA MAGIA 357, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1E7 Dossier: 382-119

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@cam.org

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC/CIVILE, NO 500-02-08294-003. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC, partie demanderesse. INGRID SAUMART, partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 14/06/2000 à 11:00 au 647, Bloomfield, Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de INGRID SAUMART, saisis en cette cause, soit: photocopieur, fax, ordinateur, bureau, armoire antique, meubles, tableaux, étagères etc. Conditions: ARGENT ou CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 31 mai 2000. ALAIN TRUDEL, huissier de justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax (450)491-3418

véhicule Volkswagen Cabriolet décapotable blanc; 1 véhicule Plymouth Voyager bleu, 1 remorque. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou au plus offrant et dernier enchérisseur. Donné à St-Jérôme ce 31 mai 2000. Patricia Faubert, huissier de justice. FILION & ASS., huissiers, 110, ouest, de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél.: (450) 436-8282

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUEBEC/CIVILE, 540-02-010354-000. ROBERT RANGER & ALS, partie demanderesse. MERVEM AZOUZ & MICHA KADDANI, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MERVEM AZOUZ & MICHA KADDANI seront vendus par huissier le 13 juin 2000 à 10:00 heures, au 10 4000, Marolaine Wilson, Montréal, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 unité murale en bois & accs, 1 ensemble salon & accs, 1 lampe sur pied & accs, etc. Conditions: argent comptant ou cheque visé. MARTIN DUPUIS, huissier de justice, District de Laval, LAVERGNE & ASSOCIES, huissiers de justice, 1717 boul. St-Martin ouest, bureau 235, Laval Qc, H7S 1N2. Tél.: (450)978-8869, fax: (450)978-9013.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC, NO: 500-02-077376-999. GIOVANNI GODOU & AL., partie demanderesse, vs. JOSE ANTONIO DE SAMPAIO, partie défenderesse. La 15ème jour de juin 2000 à 10h00, au 10595 Olympia, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: Jose Antonio de Sampaio, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv Toshiba, 1 chaise berçante brun et beige & acc., 1 table à café en bois, 1 table de coin en bois et 1 buffet (3 modules) beige & noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Pascal Malenfant, huissier du district de Montréal, JACQUES HUISSIERS, 10 St-Jacques, #501, Montréal, Qc, H2Y 1L3. Tél.: (514)288-1554

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC/CIVILE, NO 500-32-045500-990. DANIEL LEVESQUE, partie demanderesse. DANIELLE CLICHE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de DANIELLE CLICHE seront vendus par huissier le 14 juin 2000 à 10h00, au 21 Provost, Verchères, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 automobile Chevrolet Lumina 1992 2 portes grise, 1 téléviseur Sanyo noir & acc., 1 imprimante laser Jekel beige & acc. Conditions: argent comptant ou cheque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIES, huissiers, Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9667, 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q. H2S 3E2

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC, NO: 500-32-050290-008. PARTIE DEMANDERESSE, Julia Boyadjian, 5000 Hingston, Montréal, Qc, H3X 3R2, PARTIE DEFENDERESSE, Valérie Wynn, 102 Braebrook, Pointe-Claire, Qc, H9R 1T1. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. Le 14 juin 2000 à 10h00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au 102 Braebrook, en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur VALERIE WYNN, saisis en cette cause, consistant en un système de son Sanyo et acc (2 haut-parleurs); un divan de couleur vert foncé et noir; un divan beige; une table à café bourgeoise; un four micro-ondes de marque Panasonic; un ensemble de salle à manger comprenant une table, six chaises et un vaisselier; un climatiseur de marque GE; un ensemble patio de couleur vert comprenant 4 chaises et une table; un téléviseur Sanyo "5"; un appareil radio de marque Panasonic; un BarBo Spacemaker; un congélateur de marque Kenmore, un lot d'outils; un aquarium et acc.; un appareil vidéo de marque Sanyo; un ordinateur de marque Samsung comprenant clavier, écran et acc.; une imprimante Fujitsu D5600; un ordinateur Compaq Nel

31331 (écran Nel, clavier); un GBC Binder; un bureau gris à trois tiroirs; un ordinateur Princeton (écran et clavier); une imprimante Epson 440; 2 haut-parleurs Boss 3000; une imprimante Fujitsu 1000 et une table de travail brune. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOE ODMAN, HUISSIER, 6767, Côte-des-Neiges (r.d.c.), Montréal, (Qué.) Tél.: 344-3812

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC, NO: 500-22-037223-990. PARTIE DEMANDERESSE, Lexus Toyota Gabriel Inc., PARTIE DEFENDERESSE, Fils-Aimé Jason, 9610 Goun e. #2, Montréal, Qc. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. Le 15 juin 2000 à 10h00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au 9610 Goun e. #2, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur Fils-Aimé Jason, saisis en cette cause, consistant en: un ensemble de salon en cuir comprenant un divan et un fauteuil de couleur mauve; un Téléviseur 28" de marque Zenith; deux tables à café noiro/vitre; un meuble noir avec vitrine; un tapis coloré vert, rouge et blanc; un réfrigérateur; un four micro-ondes de marque Samsung; un décodeur. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOE ODMAN, HUISSIER, 6767, Côte-des-Neiges (r.d.c.), Montréal, (Qué.) Tél.: 344-3812

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-04-020682-994. COUR SUPERIEURE

Chambre de la famille présent: greffier adjoint NATHALIE FORTIN, requérante,

AUGUSTIN RUBIO, intimé

ASSIGNATION
ORDRE est donné à AUGUSTIN RUBIO de comparaître devant cette cour située au 10 rue Saint-Antoine est, à Montréal, le 21 juin 2000 à 09:00 heures de l'avant-midi en salle 217 le tout suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de AUGUSTIN RUBIO.
Lieu: Montréal
Date: 26 mai 2000
Michel Pellerin
greffier adjoint

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que suite au décès de LUCIEN CLOUTIER, en son vivant domicilié au 1775, rue Favreau, #602, Ville de Laval, Québec, H7T 2H1, survenu le trois novembre 1999, un inventaire des biens a été fait par René Cloutier et Monique Cloutier, liquidateurs, le 30 mai 2000, devant Me Robert Chartrand, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Robert Chartrand, notaire, au 208, Boul. Ste-Rose, Ville de Laval (Ste-Rose), Québec, H7L 1L6. Donné à Laval, ce 30 mai 2000.
Me Robert Chartrand, notaire

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-252577-000. COUR SUPERIEURE

présent, le greffier adjoint VADA FRANCOIS, partie demanderesse

JEAN-MILOT HENRY, partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Jean-Milot Henry de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame à Montréal, salle 1,100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Jean-Milot Henry.
Lieu: Montréal
Date: 2000 mai 30
Michel Martin

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEAUCHE, NO: 350-11-000122-909. COUR SUPERIEURE

EN MATIERE DE FAILLITE, DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE: GERVAIS GILBERT,

débiteur

RAYMOND CHABOT INC., syndic

AVIS A:
Richard Grégoire, 1272 boul. de Maisonneuve, Montréal (Qc) H2L 2A3

Servi-Tab 232 rue St-Marc St-Eustache (Qc) J7P 1S9
PRENEZ AVIS QUE le failli présentera le 10 juillet 2000, en la salle 1.01 à 9h15 de l'avant-midi au palais de justice de St-Joseph de Beauce sis au 795 avenue du Palais, St-Joseph, G0S 2V0, une requête pour modifier les conditions d'une ordonnance de libération de faillite.
PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête a été déposée à votre intention au greffe de la cour supérieure, chambre de la faillite, du district de Beauce, St-Joseph de Beauce, le 26 mai 2000.
Me Gervais Brassard, Registraire

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la loi sur les compagnies (Québec), DERMECOS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'obtenir sa dissolution.
Le président
Claude de Joybert

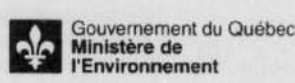
Il est de retour...



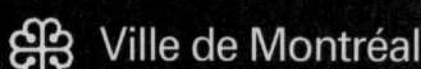
L'HormoGaspillius, passant le plus clair de son temps dans sa piscine, ne peut résister à l'envie de la remplir à ras bord, afin qu'elle puisse régulièrement déborder et inonder la pelouse qui l'entoure. Le soir venu, il néglige de la recouvrir d'une toile.

Saviez-vous qu'une piscine de grandeur moyenne peut perdre jusqu'à 4 000 litres d'eau par mois par évaporation seulement si on ne la recouvre pas d'une toile? Cette quantité d'eau potable suffirait pour étancher la soif d'une famille de 4 personnes pour une durée de 1 an et demi.

Gaspiller l'eau potable, c'est jeter l'argent à l'eau



Avis public



Service du greffe

ERRATUM

Appel d'offre 9617 - Service des travaux publics et de l'environnement

Dans l'avis public paru le 31 mai, la date d'ouverture devait se lire 19 juin 2000.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu occasionner.

Montréal, le 2 juin 2000
Le greffier,
M^{re} Léon Laberge



CITE de DORVAL
APPEL D'OFFRES
SOUSSION T.P. 2000-18

NETTOYAGE DES CONDUITES SANITAIRES & PLUVIALES POUR 2000

OBTENTION DES DOCUMENTS

Les cahiers des charges et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus du service des Travaux publics, au 550 Bouchard, Dorval.

DATE DE RÉCEPTION DES SOUSSIONS

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux achetés énumérés et adressés au Directeur général, Hôtel de ville, Cité de Dorval, 60 avenue Martin, Dorval, Québec H9S 3R4, seront reçues avant 15h le 15 juin 2000.

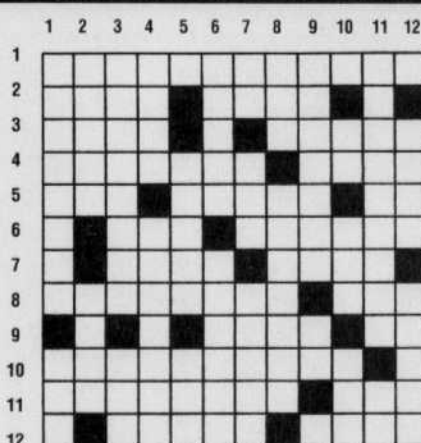
Les soumissions seront ouvertes par le Directeur général le 15 juin 2000 à 15h.

La Cité de Dorval ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Information: (514) 633-4054

PIERRE LECLAIR
Directeur

MOTS CROISÉS

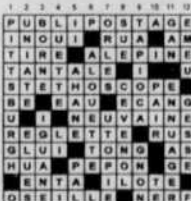


HORIZONTALEMENT

- Doctrines qui affirment la prédominance de l'action.
- Versant à l'ombre.
- Pied-de-veau.
- Aux. — Nomma les lettres.
- Poisson. — Mille-pattes.
- Perroquet. — Pied de vers. — Edition.
- Cicatrice d'un os fracturé. — Final.
- Pronom. — Affluent de l'Oubangui.
- Agricultrice. — Recueil.
- Mauvais ragout. — Pronom.
- Relatif à la poste aérienne.
- Procédé de style. — Prière.
- Touffe de tiges. — Fond des parcs à hêtres.

- Variété d'argile. — Cellule d'une abeille.
- Patrie du général de Gaulle. — Vitalité.
- Se fia. — Mortelle aimée de Zeus.
- Argon. — Touché.
- Tamisé.
- Artère. — Historiet.
- Mépris de la religion.
- Fléuve de France.
- Ressenti. — Ville du Nigeria.
- Faiblement. — Étang.
- Aperçu.
- Poète grec. — Table du sacrifice.

Solution d'hier



VERTICALEMENT

- Grossier. — Pomme.
- Obtempérer. — Ligoter.
- Plante comme le laurier. — Masse de

APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX LIÉS AU DÉNEIGEMENT ET AU DÉGLAÇAGE DE ROUTES

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs inscrits au niveau approprié du Fichier des fournisseurs du gouvernement dans la spécialité déneigement, ayant, conformément à leur déclaration d'inscription, au moins le nombre de camions requis pour exécuter le contrat et qui respectent les exigences précisées aux documents d'appel d'offres. Ne seront également considérées que les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils sont inscrits au Fichier; dans le cas d'un consortium formé par des entrepreneurs inscrits séparément au Fichier, cette dernière exigence est considérée comme respectée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par un ex-employé du gouvernement ou d'un organisme public ayant bénéficié, depuis 1997, d'un programme de départs volontaires ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un tiers lorsque, dans ce dernier cas, un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Le ministère des Transports ne distribue plus les documents d'appels d'offres. Les entrepreneurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MEXX :

Téléphone : 1 800 964-6379 Courriel : merx@cebra.com

Les intéressés peuvent consulter les documents d'appel d'offres en s'adressant à la Direction territoriale responsable de l'adjudication du contrat en question.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre
André Trudeau

Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) - G5L 8E6 Téléphone : (418) 727-3674
Télécopieur : (418) 727-3673

Contrat n° : 3172-00-4506 : Déneigement, déglacage, fourniture et chargement des matériaux pour l'année 2000-2001 de la route 198 dans les villes de Gaspé, Murdochville et divers cantons, M.R.C. de la Côte-de-Gaspé. Longueur physique totale de 84,57 kilomètres.

Nombre de camions requis : 3
Garantie de soumission exigée : 54 000 \$ (cautionnement) ou 27 000 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi 19 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3172-00-4518 : Déneigement, déglacage, fourniture et chargement des matériaux pour l'année 2000-2001 de la route 132 dans la ville de Gaspé, M.R.C. de la Côte-de-Gaspé, C.E.P. de Gaspé, sur un longueur physique totale de 53,84 kilomètres.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 32 100 \$ (cautionnement) ou 16 050 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **jeudi 22 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3173-00-4519 : Déneigement, déglacage, fourniture et chargement des matériaux pour l'année 2000-2001 de la route 132 dans les villes de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts - Tourelle, M.R.C. de Denis-Rivier, C.E.P. de Matane, sur une longueur physique totale de 48,51 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 32 500 \$ (cautionnement) ou 16 250 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mercredi 21 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3371-00-4507 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, des routes 132, 195 et Saint-Alexandre, dans diverses municipalités, M.R.C. de la Matapédia, C.E.P. de la Matapédia. Longueur totale physique : 59,65 km.

Nombre de camions requis : 3
Garantie de soumission exigée : 40 000 \$ (cautionnement) ou 20 000 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi, 19 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3371-00-4541 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, de la route 234, 234 et 297, de l'avenue de la Vallée à Sainte-Angèle-de-Mérici, de la route Mont-Joli/Price et de la route du village de Saint-Moise, dans diverses municipalités, M.R.C. de la Mitis, C.E.P. de la Matapédia. Longueur totale physique : 69,66 km.

Nombre de camions requis : 3
Garantie de soumission exigée : 33 500 \$ (cautionnement) ou 16 750 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi, 27 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3371-00-4542 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, des routes 132, 234 et 297, de l'avenue de la Vallée à Sainte-Angèle-de-Mérici, de la route Mont-Joli/Price et de la route du village de Saint-Moise, dans diverses municipalités, M.R.C. de la Mitis et de la Matapédia C.E.P. de la Matapédia et les. Longueur totale physique : 57,56 km.

Nombre de camions requis : 3
Garantie de soumission exigée : 39 500 \$ (cautionnement) ou 19 750 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mercredi, 21 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3373-00-4506 : Déneigement, déglacage, fourniture du site d'entreposage, fourniture des matériaux de déglacage et le chargement des matériaux, pour l'année 2000-2001, des routes 132, 291, avenue du Port, routes du Reste et Grand-Maison, dans les municipalités de Rivière-du-Loup, Saint-Georges-de-Cacouna paroisse, Saint-Georges-de-Cacouna village, MRC Rivière-du-Loup, CEP Rivière-du-Loup. Longueur totale physique : 32,72 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 17 700 \$ (cautionnement) ou 8 850 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi, 4 juillet 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3373-00-4522 : Déneigement, déglacage et la fourniture du site d'entreposage, la fourniture des matériaux de déglacage et le chargement des matériaux, pour l'année 2000-2001, des routes 185, 20 et de la Plaine, dans les municipalités de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Antoine et Rivière-du-Loup, MRC Rivière-du-Loup, CEP Rivière-du-Loup. Longueur totale physique : 34,91 km.

Nombre de camions requis : 3
Garantie de soumission exigée : 34 900 \$ (cautionnement) ou 17 450 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **jeudi, 29 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3373-00-4544 : Déneigement, déglacage et la fourniture des matériaux de déglacage et le chargement des matériaux, pour l'année 2000-2001, des routes 132 et 293 dans les municipalités de Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles (ville), Saint-Simon et L'Isle-Verte, MRC Les Basques et Rivière-du-Loup, CEP de Rivière-du-Loup et Rimouski. Longueur totale physique : 48,23 km.

Nombre de camions requis : 4
Garantie de soumission exigée : 35 800 \$ (cautionnement) ou 17 900 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **jeudi, 22 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3374-00-4505 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, de la route 132 sise entre les municipalités de Kamouraska et la ville de Rivière-du-Loup, une partie de la route 289 ainsi que la route collective de Saint-André (route de la Station) dans la municipalité de Saint-André, MRC de Kamouraska et Rivière-du-Loup, CEP Kamouraska-Témiscouata et Rivière-du-Loup. Longueur totale physique : 47,92 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 21 100 \$ (cautionnement) ou 10 550 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mercredi, 21 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3374-00-4507 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, de la route 230 ainsi que les routes collectives desservant les municipalités localisées entre Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska, MRC de Kamouraska, CEP Kamouraska-Témiscouata. Longueur totale physique : 42,36 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 17 200 \$ (cautionnement) ou 8 600 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi, 19 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3374-00-4510 : Déneigement, déglacage et fourniture de matériaux, pour l'année 2000-2001, de la route 132 et la route collective de Kamouraska, dans diverses municipalités, MRC de Kamouraska, CEP Kamouraska-Témiscouata. Longueur totale physique : 35,20 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 15 800 \$ (cautionnement) ou 7 900 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi, 27 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 3375-00-4512 : Déneigement, déglacage, fourniture et chargement des matériaux pour l'année 2000-2001 de la route 195 et la route Saint-Léandre dans diverses municipalités, entre autres, Saint-René-de-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane, M.R.C. de Matane, C.E.P. de Matane. Longueur physique totale de 41,04 km.

Nombre de camions requis : 2
Garantie de soumission exigée : 23 800 \$ (cautionnement) ou 11 900 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi 19 juin 2000 à 15 h** alors que débute l'ouverture des soumissions.

LE DEVOIR

POLITIQUE

GTC obtient des contrats du ministère de Gagliano

Le BIC reste tout de même le client le plus profitable de la firme

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

En plus de bénéficier de contrats du Bureau d'information du Canada pour organiser les tournées ministérielles au Québec, la firme Tremblay-Guittet a, depuis trois ans, un contrat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour conseiller directement le ministre Alfonso Gagliano, aussi responsable du BIC.

Selon le relevé des contrats du ministère que dirige M. Gagliano depuis juin 1997, Tremblay-Guittet Communications a obtenu dès le 7 août 1997 un contrat annuel de 53 500 \$ pour offrir des conseils et suggérer des stratégies de communication au ministre. Ce contrat a été renouvelé chaque printemps subséquent, soit le 1^{er} avril 1998, le 26 mars 1999 et le 30 mars 2000.

Michèle Tremblay, associée dans l'entreprise, a expliqué au *Devoir* hier que des contrats de ce type, strictement limités dans ce cas au domaine de la communication, n'ont rien d'anormal. «Tous les ministres ont un conseiller en communication qui vient de l'extérieur parce que cela leur offre une perspective plus large, moins collée sur la Chambre des communes et le ministère. On voit la forêt au lieu de voir les arbres», a-t-elle confié.

Quant aux sommes indiquées, elles représentent, dit-elle, les sommes maximales pouvant être facturées. «On n'a jamais utilisé ces sommes au complet. Cela s'est

même limité à environ 17 000 \$ une année», a-t-elle ajouté. Tout dépend de la fréquence des avis donnés, indique Mme Tremblay.

Michèle Tremblay était secrétaire de presse de l'ancien chef libéral John Turner et est depuis plusieurs années proche collaboratrice de M. Gagliano. Elle assistait le ministre l'an dernier à la sortie d'une retraite du cabinet, l'attaché de presse de M. Gagliano étant absent. Elle a par ailleurs vu, à titre bénévole, à la production de documents pour le congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada en novembre dernier, congrès dont M. Gagliano avait la responsabilité en tant que ministre politique et organisateur en chef du parti au Québec.

Le BIC a de son côté accordé plusieurs contrats à Tremblay-Guittet Communications (TGC), allant de la rédaction d'allocutions à l'offre de «services relatifs à la phase conceptuelle de la conception d'un guide» pour la somme de 3500 \$, expliqué Diane Viau, directrice des opérations de la division des communications du BIC.

C'est encore à TGC qu'on a confié, l'automne dernier, un contrat de 35 000 \$ pour «développer le programme pour l'annonce et la promotion du discours du Trône». «C'est le Conseil privé qui pilote la préparation du discours du Trône, la stratégie et le reste. Mais sur le plan opérationnel, il fait appel au BIC lorsqu'il y a une dimension institutionnelle et interministérielle», a ajouté Mme Viau.

L'organisation des tournées

que les ministres fédéraux font au Québec depuis 1998 représente toutefois la part du lion des contrats de Tremblay-Guittet Communications avec le BIC. La compagnie a obtenu 750 000 \$ afin de préparer, pour les ministres, des dossiers et des discours thématiques ainsi que des réponses à offrir à la presse.

Une autre firme, Communication Stratégie et Groupe Cible, dirigée par le candidat libéral défait Serge Paquette, a de son côté obtenu plus de 1,3 million de dollars entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 décembre 1999 pour assurer la préparation logistique des tournées, l'identification des groupes visités, l'accompagnement des ministres et les relations avec les médias locaux.

Le ministre Gagliano a insisté hier sur le fait qu'il avait exigé du BIC, en mars 1999, de ne plus accorder, sans appel d'offres, des contrats supérieurs à 25 000 \$, une directive qu'il a décidé d'émettre un an après s'être fait confier la responsabilité du BIC.

«Le 8 mars 1999, j'ai donné comme directive que tout contrat supérieur à 25 000 \$ devait être donné par appel d'offres. Je peux assurer cette Chambre que depuis le 1^{er} avril 1999, tous les contrats dépassant 25 000 \$ sont donnés par appels d'offres», a-t-il déclaré aux Communes.

L'année avant son arrivée à la tête du BIC, 28 contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ ont été attribués sans appel d'offres. Au cours de l'année qui a suivi, cela s'est produit à cinq occasions.

Rapport du comité sur les Ressources humaines

Le ministère de Jane Stewart accusé de travailler à l'ancienne

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Culture du repli sur soi, pratiques désuètes, considérations économiques en contradiction avec son mandat, incapacité à satisfaire les besoins de ses clientèles très variées. C'est en résumé les critiques qu'adresse le comité permanent du Développement des ressources humaines au ministère de Jane Stewart dans son rapport sur le scandale des subventions rendu public hier.

Tel que le dévoilait hier *Le Devoir*, le comité recommande que le ministère, qui avait été créé en 1993 de la fusion de cinq ministères plus petits, soit scindé en plusieurs entités distinctes.

«On voyait dans la création d'un super-ministère comme le ministère du DRH un garant de cohésion et de cohérence», écrit le comité. Or, «force est de constater que les synergies attendues de l'amalgamation de cinq ministères en 1993 ne se sont pas matérialisées».

Le comité déplore la «ghettoisation et la marginalisation de certaines questions» comme l'itinérance, les autochtones et les personnes handicapées, qui relèvent pourtant de DRH. Et l'approche «emploi» du ministère ne convient

pas à toutes ses clientèles. «Quelle est la pertinence de confier à une organisation axée sur l'emploi des questions touchant les enfants, qui n'ont pas commencé à travailler, ou les personnes âgées, qui ne travaillent plus?» demande le comité. Le rapport ne dit pas en combien d'unités DRH devrait être scindé, mais suggère quelques avenues, dont le regroupement des volets «travail», «emploi» et «assurance-emploi» dans un même ministère, le regroupement de tous les transferts aux particuliers dans un autre, et celui de toutes les questions sociales sous un ministère d'État au Développement social.

Tous les partis d'opposition, sauf le Parti conservateur, ont appuyé le démantèlement de DRH dans leur rapport dissident. Toutefois, le chef du PC, Joe Clark, a déclaré par la suite qu'il était lui aussi d'accord. Le gouvernement de Kim Campbell a-t-il fait une erreur en 1993? «C'était une autre époque. Les temps ont changé et les structures du gouvernement aussi doivent changer. [...] C'est le temps de reconsidérer la structure du ministère et ça va commencer par le démantèlement».

Par ailleurs, le comité déplore que les fonctionnaires de DRH soient «extrêmement centrés sur les questions internes et ne semblent pas comprendre l'importance de

fournir au Parlement une information pertinente». «Le ministère devrait chercher des techniques innovatrices, pas défendre des activités et des modèles désuets.»

Sur la question plus spécifique des subventions de un milliard à la source du scandale, la majorité libérale du comité se montre très critique envers le controversé Fonds transitoire pour la création d'emplois, «un programme mal défini et dépourvu de critères d'admissibilité clairs». Les membres libéraux du comité recommandent que le ministère rehausse ses exigences en matière d'atteinte de résultats, surtout lorsqu'il travaille en partenariat avec des tiers partis. Comme par hasard, hier, le Conseil du trésor rendait publique sa nouvelle politique en matière de subventions et de contributions, dans laquelle il est justement prévu que les ministères devront avoir un plan pour s'assurer que les résultats escomptés des subventions versées sont atteints.

Malgré toutes ces critiques, les partis d'opposition n'étaient pas satisfaits du rapport de la majorité libérale qu'ils accusent de vouloir camoufler les vrais problèmes à DRH. Tous demandent une enquête publique et indépendante pour s'assurer qu'il n'y a pas eu d'ingérence politique.

Fusions municipales

Lemieux reste ferme sur l'arbitrage obligatoire

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Québec — La ministre du Travail, Diane Lemieux, refuse de retirer les dispositions visant à confier à un arbitre la détermination d'une nouvelle convention collective lors d'éventuelles fusions municipales. Hier, en commission parlementaire sur le projet de loi sur les fusions, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a déclaré que l'arbitrage obligatoire est «inacceptable» et qu'il «conduira inéluctablement à une réduction des conditions de travail».

«Non seulement s'agit-il d'un dangereux précédent, a ajouté la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, mais c'est d'entrée de jeu semer la méfiance entre les parties négociantes et inciter les employeurs municipaux à ne pas négocier de bonne foi.»

La ministre Lemieux a répondu qu'elle demeurerait «convaincue qu'il faut un garde-fou» lors des négociations. «Oui, dans la majorité des cas, les parties peuvent régler sans arbitre, mais il faut prévoir quelque chose si ça dérape. Il est vrai que, jusqu'à maintenant, seulement 4 % des municipalités l'ont utilisé. Ce n'est pas beaucoup. Mais cela a permis de

résoudre des situations où ça ne se réglait pas. C'est vrai, je reste un peu sur mes positions là-dessus. Mais je dis aux parties que, si elles ont d'autres idées, elles peuvent me les proposer. Mais jusqu'à maintenant, c'est la meilleure que j'ai trouvée.»

De son côté, le président de la CSN, Marc Lavoie, a rétorqué que «la formule proposée, c'est celle qui existe actuellement en matière de relations de travail, c'est-à-dire la libre négociation. A tous les jours, ils se règlent des fusions où il y a des conditions différentes à harmoniser.»

En outre, la CSN «s'inquiète du volte-face» du gouvernement en matière de discrimination. La confédération craint que le projet de loi puisse avoir comme conséquence de reporter les corrections relatives aux clauses dites «orphelin», lesquelles se concrétisent généralement en fin de convention collective.

Enfin, la CSN demande que la Régie des rentes du Québec conserve et exerce ses prérogatives relativement aux régimes complémentaires de retraite.

Malgré son refus sur la question de l'arbitrage, la ministre s'est toutefois dite ouverte à apporter des modifications au projet de loi 124.

«Il y a deux ou trois éléments sur lesquels on travaille», a-t-elle précisé. Elle reconnaît par exemple que la période de réorganisation doit être éclaircie. Elle examine également l'harmonisation des caisses de retraite à laquelle elle pourrait apporter des modifications.

Par ailleurs, Jean-Jacques Rainville, avocat spécialisé en droit du travail dans le monde municipal pour le cabinet Dunton Rainville, a affirmé que, si le projet de loi sur les fusions n'est pas «révisé de fond en comble», non seulement les municipalités devront assumer des coûts beaucoup plus élevés qu'actuellement, mais il faut également s'attendre à ce que l'harmonisation des conventions collectives ouvre la porte à d'interminables guerres qui paralyseront les municipalités.

Invité par les maires de banlieue de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) à livrer le fond de sa pensée devant les membres de la commission, M. Rainville s'est fait cinglant. «La ministre Harrel lèche une véritable bombe atomique avec son projet de loi qui provoquera des radiations pendant très longtemps. Radiation, d'ailleurs, qui seront beaucoup plus nocives que les problèmes qu'elle tente de régler.»

EN BREF

Religion à l'école: pas de consultations

(Le Devoir) — Le ministre de l'Éducation, François Legault, a rejeté hier un ultime appel de l'opposition libérale dans le but de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 118 sur la place de la religion à l'école, dont l'étude article par article a commencé hier en commission parlementaire à l'Assemblée nationale. Les représentants du gouvernement ont voté contre une motion présentée par le critique libéral Claude Béchard, qui souhaitait faire entendre certains groupes

lors des travaux, comme la CEQ, la CSN, les coalitions en faveur et en défaveur de la déconsecration scolaire, les comités religieux du Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission des droits. Une autre motion a aussi été rejetée par la présidente de la commission parlementaire, M. Béchard a longuement plaidé en faveur de ces consultations de dernière minute avant d'apporter des changements importants à la place de la religion dans l'école québécoise. Pour sa part, le ministre Legault explique sa décision par le fait que son projet de loi est le «fruit de cinq années de consultations». Il s'agirait de la deuxième plus longue consultation dans l'histoire de l'Assemblée nationale.

Augmentation du taux d'intérêt des Obligations d'épargne du Canada

5,20%

Le taux d'intérêt annuel sur les Obligations d'épargne du Canada en circulation de l'émission 50 (1995) et des émissions 54 à 65 inclusivement (1998 à 2000) a fait l'objet d'une augmentation pour passer à 5,20 % à compter du 1^{er} juin 2000. Ce nouveau taux reste en vigueur jusqu'au 31 août 2000. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées. Les OEC des autres émissions continuent de rapporter des intérêts aux taux minimums garantis annoncés antérieurement.

Garantie des taux minimums

Les Obligations d'épargne du Canada constituent un investissement idéal pour la portion sans risque de votre portefeuille, avec des taux d'intérêt qui seront ajustés à la hausse si la conjoncture du marché le justifie. Les Obligations d'épargne du Canada ont l'entière garantie du gouvernement fédéral.

Possibilité d'encaissement en tout temps

Les Obligations d'épargne du Canada allient souplesse d'investissement et garantie maximale. Elles proposent une option de rachat en tout temps, vous permettant ainsi de disposer constamment de liquidités.

Obligations à prime du Canada

Cette augmentation ne s'applique pas aux Obligations à prime du Canada, qui offrent des taux d'intérêt garantis pour les périodes indiquées lors de la mise en vente, en plus de la commodité d'encaissement une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants.

Pour tout complément d'information, visitez notre site Web à

www.oec.gc.ca

ou composez le

1 800 575-5151

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Deux

cahiers spéciaux

À lire demain dans LE DEVOIR



LE COMPLEXE EX-CENTRIS

- Retour sur une première année d'activités.
- L'avenir selon le fondateur, Daniel Langlois.



DANSER AU QUÉBEC

Des entrevues avec:

Édouard Lock
Marie Chouinard
Josée Navas
Jean-Pierre Perreault

TORONTO

0.310	0.330	PC 1758	01-06-00
-------	-------	---------	----------

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Andrée Corriveau à la présidence du Centre financier international

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Voulant insuffler un nouveau dynamisme au Centre financier international-Montréal, le président du conseil, Jacques Girard, est allé recruter du côté du ministère des Finances. Bernard Landry perd ainsi sa directrice de cabinet adjointe, Andrée Corriveau acceptant le poste de p.-d.g. de l'organisme.

Mme Corriveau remplace France Beaudoin, qui a fait partie de l'équipe de la première heure du CFI, lancé en 1986. Dans sa lettre de démission, Mme Beaudoin aurait fait part d'un désaccord sur certaines orientations que l'on veut donner à cet organisme voué au développement d'une place financière internationale à Montréal. Mme Corriveau est notamment appréciée pour sa connaissance et sa maîtrise des dossiers, ses capacités en matière de communication et la solidité de ses liens avec le ministère des Finances.

Comme *Le Devoir* l'indiquait dans son édition du 25 mai dernier, Hubert Bolduc a été appelé en remplacement de Mme Corriveau, à titre d'attaché de presse. M. Bolduc était à l'emploi du Cabinet de relations publiques National et était auparavant responsable de l'ensemble des relations de presse du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

M. Girard, en poste depuis trois ans à la présidence du conseil, entend ainsi redynamiser le concept de CFI, qui a traversé plusieurs périodes de dormance depuis son lancement. Les CFI installés à ce jour sont très souvent des transformations d'entreprises déjà présentes à Montréal ou de petites installations. *«L'arrivée de Mme Corriveau s'inscrit parfaitement dans la stratégie que nous venons d'adopter au conseil visant à intensifier nos efforts en vue d'attirer des centres financiers d'envergure à Montréal. La grande région métropolitaine bénéficie d'une période extrêmement favorable dont nous avons bien l'intention de profiter au maximum. Nous entendons tirer le meilleur du momentum actuel, notamment en exploitant à fond les retombées positives de la venue de Nasdaq»*, a indiqué M. Girard, dans son communiqué.

«Divergences de vue» chez Montrusco Bolton La firme se donne une stratégie de croissance plus dynamique

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

C'est à cause de divergences de vue au sujet de l'avenir de Montrusco Bolton que son président et chef de la direction, Jean-Luc Landry, a claqué la porte de la compagnie.

C'est ce qu'a expliqué hier le président du conseil d'administration, André Marsan, rompant un silence de dix jours sur la crise qui a secoué la firme.

Ce silence n'était pas une bonne idée, a reconnu M. Marsan, puisqu'il a laissé libre cours à des rumeurs de toutes sortes, dont la vente imminente de la compagnie. *«Nous avons choisi de communiquer avec nos employés et nos clients d'abord et on peut maintenant dire mission accomplie puisque nous n'avons pas perdu un seul client ni un seul associé»*, a-t-il dit.

Le départ de M. Landry, le patron et principal actionnaire de Montrusco Bolton, laissait présager le pire pour la firme issue il y a dix-sept mois à peine de la fusion de Montrusco et de Bolton Tremblay.

Selon M. Marsan, ce départ n'est pas lié à des négociations pour vendre l'entreprise. *«Jean-Luc et moi, on se connaît depuis 30 ans et on était sur la même longueur d'onde, on voyait le placement de la même façon. S'il y a eu désaccord, c'est sur la direction que doit maintenant prendre l'entreprise»*, a-t-il expliqué.

Le successeur de M. Landry, Sylvain Boulé, a l'intention d'accélérer la croissance de Montrusco Bolton en s'adjoignant un partenaire, banque ou compagnie d'assurances, qui l'alimenterait en clients.

Des discussions ont déjà eu lieu avec plusieurs partenaires possibles, mais pas avec Desjardins, a fait savoir André Marsan. Selon lui, toutefois, Montrusco Bolton aurait pu aider la Société financière Desjardins-Laurentienne à mettre sur pied son service de gestion privée de portefeuille, à la place de la firme new-yorkaise Bernstein qui vient de conclure une entente dans ce but avec le mouvement coopératif. *«Ç'aurait été beaucoup plus intelligent et ç'aurait coûté moins cher à Desjardins»*, a commenté M. Marsan.

Montrusco Bolton veut aussi augmenter son volume d'affaires à Toronto. Pas moins de *«55 % des fortunes privées sont à Toronto et on n'y est quasiment pas»*, a déploré M. Boulé. Le nouveau président tient également à investir davantage dans les communications Internet et veut se trouver un partenaire technologique pour l'y aider.

Cette croissance accélérée *«est bonne pour le moral des troupes»*, a commenté André Marsan, président du conseil et président du conseil exécutif.

Le départ de Jean-Luc Landry a eu lieu à la suite d'une consultation interne menée par les quatre administrateurs indépendants de la compagnie. *«Il s'agit d'une entente mutuelle entre le conseil et Jean-Luc Landry»*, s'est contenté de dire M. Marsan.

M. Landry n'a pu être joint pour donner sa version des faits. Il détient à lui seul 10 % des actions de Montrusco Bolton.

La firme de gestion de portefeuille a 10 milliards d'actif sous gestion et tire la plus grande part de ses revenus de la gestion de fonds de clients institutionnels et de fonds communs de placement. L'an dernier, Montrusco Bolton a réalisé un bénéfice net de 6,2 millions sur des revenus de 29,2 millions.

Alcan s'unit à Algroup

Les partenaires devront vendre deux usines en Europe

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Alcan Aluminium et l'aluminerie suisse Algroup ont convenu de fusionner leurs activités dans le cadre d'une transaction de 5,7 milliards \$ US. *«Il s'agit de la première étape d'un processus qui en comptera plusieurs»*, a déclaré le président et chef de la direction d'Alcan, Jacques Bougie, lors d'une conférence de presse téléphonique hier.

Le 11 août dernier, Alcan, Algroup et Pechiney avaient annoncé une grande fusion des trois entreprises. Toutefois, à la mi-mars, Alcan et Pechiney avaient retiré leur plan de fusion en raison de sérieuses réserves exprimées par la Commission européenne.

M. Bougie a déclaré hier qu'Alcan continuera à explorer diverses possibilités d'acquisition et de fusions, mais probablement pas de la taille de la transaction à trois annoncée en août dernier. *«En termes de baseball, nous ferons des coups sûrs et des doubles au lieu de coups de circuit»*, a-t-il indiqué.

Alcan a ainsi décidé d'aller de l'avant avec Algroup, ce qui permettra de créer un géant de l'aluminium de 60 000 employés, réalisant un chiffre d'affaires de 12,4 milliards \$ US.

En vertu de l'entente annoncée hier, les actionnaires d'Algroup recevront 17,1 actions ordinaires d'Alcan et une somme d'environ 133 \$ US pour chaque action d'Algroup. Ce montant comprend un remboursement de capital de 80 \$ et un dividende spécial de 120 \$. Selon les deux partenaires, cette combinaison devrait permettre de maintenir un équilibre raisonnable entre la dette et l'équité sur le bilan combiné des deux groupes.

Le montant de la transaction est un peu plus élevé que celui de la fusion initiale entre Alcan et Algroup dans le cadre du mariage à trois, soit d'environ 5 %. M. Bougie a expliqué qu'il avait été nécessaire de rajuster les montants. *«Depuis le mois d'août, les actionnaires d'Algroup n'ont reçu aucun dividende, alors que les actionnaires d'Alcan ont continué à recevoir leurs dividendes réguliers»*.

La société qui émergera de la fusion continuera à porter le nom d'Alcan, son siège social demeurera à Montréal et elle sera encore dirigée par M. Bougie. En raison des exigences de la Commission européenne, Algroup et Alcan devront se défaire de deux usines en Europe, soit une en Allemagne et une au Royaume-Uni. *«À part cela, il ne sera pas nécessaire de procéder à une rationalisation parce que les deux sociétés sont très complémentaires»*, a déclaré M. Bougie.



BRAD RICKERBY REUTERS

Jacques Bougie était hier l'invité de la Bourse de New York, où il a sonné la cloche de fermeture.

Algroup est spécialisée dans les emballages, en plus d'être un important fournisseur d'aluminium pour l'industrie européenne de l'automobile. Pour sa part, Alcan a aussi une position dominante dans le domaine de l'automobile, mais auprès de l'industrie nord-américaine.

M. Bougie a indiqué qu'Alcan et Algroup pourront réaliser des économies de synergie de 150 millions \$ US non pas en éliminant des postes, mais grâce notamment à son important pouvoir d'achat.

Les actionnaires d'Algroup seront appelés à se prononcer sur cette entente au cours d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra au mois de juillet. Le dividende spécial sera conditionnel au dépôt de 67 % des actions en circulation d'Algroup. BZ Group Holding et ses sociétés affiliées, qui détiennent environ 34 % des actions en circulation d'Algroup, se sont engagées à déposer ces actions.

Le marché n'a cependant pas très bien réagi à l'annonce d'hier. À la Bourse de New York, le titre d'Alcan a perdu 2,9 % de sa valeur. M. Bougie a affirmé qu'il s'agissait d'une baisse générale dans l'industrie de l'aluminium. Le titre d'Alcoa a effectivement diminué de 1,9 %, mais le titre de Reynolds Metal a augmenté de 1,5 %.

Les banques au deuxième trimestre

Résultats en hausse de 125% pour la CIBC et de 21% pour la Royale

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La Banque CIBC, au trimestre échu le 30 avril, a dégagé un bénéfice net de 676 millions, en hausse marquée de 125 % sur celui réalisé durant la même période un an plus tôt. La Banque Scotia aussi a annoncé hier un bénéfice en progression, 465 millions et 21 % de mieux qu'au même trimestre en 1999.

À la CIBC, le profit inclut des gains non récurrents de 176 millions à la suite de la vente de parts dans la société de télécommunications Global Crossing et de 128 millions venant de la cession de certains avoirs immobiliers. Le résultat trimestriel a toutefois été plombé par une provision supplémentaire de 89 millions pour créances douteuses. *«Notre bilan est le signe d'une excellente santé»*, a noté dans un communiqué John Hunkin, président de la CIBC. Avec les gains non récurrents, le rendement sur l'avoir des actionnaires atteint en effet les 28,5 %.

Les revenus du trimestre se sont chiffrés à 3,35 milliards, en hausse de 36 % sur ceux réalisés un an auparavant; la division CIBC World Market a vu son chiffre monter de 65 % grâce notamment aux activités de banque d'affaires sur le marché des capitaux et celles aux États-Unis.

Des résultats qui ne pâlissent pas par rapport aux autres banques à charte; ainsi, mercredi, la Banque Laurentienne signalait un profit de 32,4 millions, contre

29,6 millions un an plus tôt. La semaine dernière, la Banque de Montréal affichait un bénéfice net au trimestre de 497 millions et la Banque Nationale de 138 millions, des records dans les deux cas. Avant cela, la Banque Royale annonçait un profit net de 598 millions sur trois mois, et la Banque TD, de 537 millions.

À la Banque Scotia, le président Peter Godsoe signalait que *«toutes nos activités principales ont donné de forts résultats, ce qui montre le bien-fondé de notre stratégie de diversification»*. Le rendement sur l'avoir des actionnaires a progressé, passant de 15,7 à 17,7 %.

Les prêts à la consommation ont eu des résultats *«exceptionnellement élevés»* au Canada, à la suite notamment de la bonne santé de l'économie canadienne; les prêts hypothécaires ont augmenté de quatre milliards, soit 9 % comparé à l'an dernier. À l'étranger, de meilleurs gains en Asie ont fortement contribué eux aussi à la hausse du bénéfice, a ajouté M. Godsoe.

Le bilan comprend pour la première fois les résultats d'exploitation de la Banco Sud Americano, du Chili, qui a connu des difficultés et où la Scotia, à l'été de 1999, avait porté sa participation à 61 %.

Durant le dernier trimestre, la banque a signé une entente visant à acquérir 55 % de Grupo Financiero Inverlat, du Mexique, qui y réunit *«une des plus importantes banques et une des plus grandes firmes de courtage»*. Selon M. Godsoe, cette opération *«traduit notre engagement d'investir des ressources dans des marchés à fort potentiel»*.

Formation pour les familles en affaires

Le Fonds de solidarité de la FTQ s'attaque au problème de la relève

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

À l'instar de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité de la FTQ s'implique, par le truchement de sa Fondation d'éducation et de formation économique, dans un projet visant à faciliter la transmission des entreprises familiales d'une génération à l'autre.

Pour ce faire, le Fonds s'est associé à la Fondation des familles en affaires, un organisme créé en 1993 par Philippe et Nan-B de Gaspé Beaubien, qui offrent aux familles en affaires la formation dont elles ont besoin pour comprendre les enjeux de l'entreprise familiale, pour lancer La Carte routière des familles en affaires.

Plus de 80 % des entreprises québécoises sont de type familial. Celles-ci représentent plus de 50 % de la masse salariale en plus de créer les deux tiers des nouveaux emplois au Québec. Mais près de 70 % d'entre elles ne survivent pas au passage de la première à la deuxième génération. Et le problème n'est pas que financier, loin s'en faut.

Le problème est également attribuable aux difficultés qu'éprouvent les familles en affaires à comprendre les enjeux liés au transfert de l'entreprise d'une génération à une autre et à concilier la gestion des affaires et la gestion de la famille. Pour combler cette lacune, La Carte routière des familles en affaires offrira à



ARCHIVES LE DEVOIR

Raymond Bachand

compter de l'automne dix modules d'une durée de dix heures chacun. Ces modules auxquels la famille au complet doit assister (père, mère, conjoints, conjointes et enfants) expliquent les étapes essentielles et les enjeux les plus importants afin d'assurer le développement des entreprises familiales. Ces modules se tiendront la fin de semaine mais une formule en semaine, le soir, sera également offerte aux familles. Ces modules seront offerts un peu partout au Québec, de même que dans l'ensemble du Canada.

Le montant de la participation du Fonds à ce projet n'est pas encore officialisé. Le Fonds étudie une enveloppe de plusieurs dizaines de millions de dollars sur trois ans. De plus, une partie de cette enveloppe budgétaire pourrait comprendre une participation au sein d'entreprises familiales, un peu comme le projet lancé en février dernier par la Caisse de dépôt. Ce programme repose sur un investissement, au comptant, qui peut atteindre 40 % de la valeur de l'entreprise familiale et qui comporte une portion en capital-actions. Le programme repose également sur l'arrivée temporaire d'un investisseur institutionnel dans l'actionariat de l'entreprise familiale. Cet investisseur transitoire peut demeurer présent pour une période de quatre ou cinq ans, celle-ci pouvant aller jusqu'à 15 ans. Il se fait ensuite racheter par les successeurs, qu'ils soient la relève familiale, les cadres de l'entreprise ou d'autres successeurs identifiés.

Vidéotron

La Cour d'appel déboute les actionnaires minoritaires

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

La Cour d'appel a mis fin hier aux espoirs du Regroupement des actionnaires minoritaires de Vidéotron de se faire entendre dans la cause opposant la Caisse de dépôt et la famille Chagnon.

«C'est une immense désolation pour nous autres parce que les voies judiciaires nous sont fermées», a fait savoir le porte-parole du regroupement, Roger Jauvin, un ancien dirigeant et administrateur de Vidéotron.

Dans leur décision, les trois juges de la Cour d'appel qui ont entendu la requête concluent que les actionnaires minoritaires n'ont pas de base juridique pour intervenir dans cette cause entre deux parties. Ils ont expliqué que l'argument avancé par leur avocat, la question de l'ordre public, a déjà été soumis à la cour par la famille Chagnon, qui conteste l'injonction obtenue par la Caisse de dépôt.

Le Regroupement des actionnaires minoritaires réclamait également l'annulation de la convention d'actionnaires signée par la famille Chagnon et la Caisse de dépôt et la tenue d'un vote sur l'offre d'achat de Rogers Communications.

Le porte-parole du regroupement, qui avait déjà indiqué qu'un refus de la Cour d'appel mettrait fin à ses activités, pense maintenant réunir quand même les actionnaires minoritaires désireux de continuer le combat. *«C'est une bataille qui doit être faite, a-t-il plaidé. L'avenir de Vidéotron va être décidé par la Caisse et la famille Chagnon, qui, ensemble, ont moins d'actions que les minoritaires.»*

La teneur de l'entente

Dans une autre cause reliée au dossier de Vidéotron, la Cour d'appel a pris en délibéré la requête de la famille Chagnon, qui veut connaître la teneur de l'entente conclue entre Quebecor et la Caisse pour faire une offre concurrente à celle de Rogers.

Rogers Communications a offert 5,6 milliards de dollars pour acquérir toutes les activités de Vidéotron, à l'exception du groupe TVA. Quebecor et la Caisse de dépôt ont proposé d'acheter toutes les activités de Vidéotron, y compris TVA, pour 5,9 milliards. La valeur des deux offres a cependant fluctué depuis leur divulgation en raison de la baisse des marchés boursiers. L'offre de Quebecor et de la Caisse, qui comporte une partie au comptant, a moins souffert que celle de Rogers, qui consiste en un échange d'actions.

Aucune offre formelle n'a encore été déposée par Quebecor et la Caisse, qui expliquent que ça ne servirait à rien tant que l'engagement pris par la famille Chagnon en faveur de l'offre de Rogers sera en vigueur.

Desjardins a gain de cause contre la caisse de Trois-Pistoles

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Les dirigeants du Mouvement Desjardins ont agi dans la légalité dans le processus de fusion des onze fédérations régionales en une seule, a conclu hier la Cour supérieure en rejetant la contestation de la caisse populaire de Trois-Pistoles et de son directeur, Gérard Beaulieu.

«On est déçus parce qu'on voulait que le débat se fasse sur la place publique», a commenté M. Beaulieu hier.

Jusqu'à la fin, les dirigeants de la caisse de Trois-Pistoles ont espéré qu'ils auraient gain de cause. *«On avait un espoir, mais on savait qu'on avait affaire à une grosse machine»*, a ajouté le directeur de la caisse.

Le conseil d'administration de la caisse se réunira pour décider si la décision sera portée en appel, a aussi fait savoir Gérard Beaulieu. Selon lui, les procédures juridiques ont coûté cher à la caisse, mais les sociétaires sont quand même assurés de recevoir des ristournes à la fin de l'année.

Pour sa part, le président du Mouvement Desjardins, Alban d'Amours, s'est dit très heureux du jugement. Il a rappelé que le projet de fédération unique a été adopté par l'ensemble des caisses en décembre 1999.

«Dans un esprit de solidarité avec l'ensemble du mouvement, nous souhaitons que des personnes qui ont contesté la légalité de cette démarche se rallient maintenant à la décision démocratique qui a été prise par les caisses et qu'elles travaillent avec nous à la réalisation de la fédération unique», a commenté M. d'Amours.

EN BREF

La Caisse de dépôt confie 20 millions à Pluri-Capital

(Le Devoir) — Capital d'Amérique CDPQ, filiale de la Caisse de dépôt et placement, a confié la gestion d'un budget d'investissement initial de 20 millions à Pluri-Capital (PCD). Cette société, créée en 1986, gère, à titre de commandité, des fonds de capital de risque (les fonds Socreent) et des sociétés de développement d'affaires. *«Pluri-Capital s'est forgé une solide expertise dans la gestion de fonds, le démarrage et le redressement d'entreprises et les montages financiers. Ayant sa place d'affaires à Jonquière, elle a démontré sa capacité de générer des rendements intéressants pour ses commanditaires»*, a soutenu le président de Capital d'Amérique CDPQ, Normand Provost.

É D I T O R I A L

Walkerton, P.Q.

La tragédie de Walkerton nous rappelle combien il est facile de s'illusionner sur la sécurité de nos systèmes d'approvisionnement en eau potable. Ici même, au Québec, un renforcement des normes de qualité s'impose si l'on veut réduire le risque que survienne un jour un événement semblable.

S pontanément, le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, s'est fait rassurant au lendemain du drame de Walkerton, nous disant qu'un cas similaire ne pourrait survenir au Québec grâce à une réglementation plus stricte qu'en Ontario quant au «suivi» de la qualité de l'eau. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que nous avons joué de chance puisque, en cinq ans, il y a tout de même eu 600 avis donnés par des autorités municipales de faire bouillir l'eau du robinet avant de la consommer. En fait, il faut savoir que les normes de qualité de l'eau potable en vigueur au Québec sont moins exigeantes que celles que l'on retrouve dans la plupart des pays industrialisés ou celles proposées par l'Organisation mondiale de la santé.

Les règlements les plus sévères n'élimineront jamais tout risque de catastrophe, à commencer par l'impondérable erreur humaine. Il faut cependant que tous les efforts soient faits pour réduire au minimum les risques pour la santé publique. Quand on sait que voilà déjà 12 ans que l'on se traîne les pieds à réviser le règlement sur la qualité de l'eau potable, on peut s'interroger sur la volonté réelle qui anime le ministère québécois de l'Environnement à cet égard, de ministre libéral en ministre péquiste.

Un groupe d'experts déplore aujourd'hui dans nos pages la réticence de Québec à aller aussi loin et aussi rapidement que l'exige la santé publique, cela même après la tragédie de Walkerton. Ainsi, on regrette que le projet de règlement à l'étude ne rende pas obligatoire la désinfection comme complément au processus de filtration de l'eau. Dans bien des usines de traitement du Québec, on se contente de ce seul traitement primaire. La désinfection — la formule idéale étant une chloration suivie d'une ozonisation — est la seule façon, disent les mêmes experts, de réduire au minimum les risques de contamination.

La généralisation de la désinfection exigerait la mise à niveau de nombreuses usines à des coûts relativement importants. On devine que l'argent est la raison principale des hésitations du gouvernement, qui doit se demander s'il a les moyens de réaliser une économie qui, à moyen terme, pourrait se révéler très coûteuse. Un Walkerton peut survenir n'importe quand au Québec, où la qualité des eaux de surface, comme celle des eaux souterraines, se dégrade en raison de la pollution agricole diffuse, ce que rappelait il y a à peine quelques semaines le rapport Beauchamp sur la gestion de l'eau au Québec. On y notait qu'il y a là une «menace considérable pour la qualité de l'eau souterraine et de surface». Est-il besoin de rappeler que c'est cette même pollution agricole diffuse qui semble à l'origine du drame de Walkerton?

La lettre signée par les professeurs Brisebois, Payment et Prévost, dont nous rapportons la teneur ce matin en manchette, doit être reçue par le ministre de l'Environnement et ses collègues du conseil des ministres comme un appel à prendre leurs responsabilités. Aucun politicien ne peut désormais y échapper lorsque la santé publique est en cause. Le scandale du sang contaminé nous en avait donné la leçon, que la tragédie de Walkerton a brutalement rappelée au premier ministre ontarien Mike Harris. Si un drame survenait au Québec ces prochaines années, personne ne pourra plaider l'ignorance.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Scrutin frauduleux

L e président péruvien Alberto Fujimori s'est succédé à lui-même dimanche dernier, au terme d'un processus électoral ayant fait fi des règles les plus élémentaires de la démocratie. Les observateurs de l'Organisation des États américains (OEA) avaient en vain demandé le report de ce deuxième tour de scrutin auquel a refusé de participer le principal opposant du président, Alejandro Toledo. Cette élection truquée n'augure rien de bon, ni pour la paix sociale au Pérou, ni pour les fragiles démocraties de la région.

L'ingénieur agronome de 61 ans a déjà démontré qu'il était prêt à tout pour conserver le pouvoir. En 1996, il a fait adopter une loi permettant à un président de se faire élire pour un troisième mandat de cinq ans, violant ainsi la Constitution du pays. Les avocats et les juges qui ont estimé cette loi inconstitutionnelle ont tous été démis de leurs fonctions, de manière à permettre la nomination de juges favorables à «El Chino». Ces manœuvres se sont parfaitement bien inscrites dans le style de plus en plus autocratique et dictatorial qu'adoptait le président au fil des mois et des ans. Fujimori n'a pas hésité à réprimer, parfois brutalement, l'opposition politique et journalistique. Pourtant, tout n'avait pas si mal commencé.

Au cours de son premier mandat, au cours des années 90, il remporte une victoire décisive contre le terrorisme — particulièrement le Sentier lumineux — et lutte, là encore avec une certaine efficacité, contre les caïds de la drogue.

Sur la scène économique, Fujimori adopte rapidement le credo libéral et tente de remettre l'économie sur les rails. Il ouvre le pays aux investissements étrangers, privatise des entreprises d'Etat, suit les prescriptions de ses créanciers mondiaux. L'inflation annuelle est ramenée de 7000 % à 10 %. Bref, une réussite d'ajustement macroéconomique. Mais la pauvreté reste considérable, tout comme le chômage. Et, dans un contexte économique moins favorable qu'au début de la décennie, le président péruvien doit pouvoir s'appuyer sur une vraie légitimité s'il veut poursuivre dans la lignée de mesures peut-être nécessaires à long terme mais néanmoins difficiles à avaler. Dans ce contexte, la fraude électorale à laquelle s'est livré Fujimori ne pourra qu'alimenter le mécontentement social. Sur tout que, pour la première fois, le président affronte une opposition plus structurée, incarnée par l'Indien Alejandro Toledo.

Toledo n'est pas seul. Washington a monté le ton au lendemain du scrutin, brandissant la menace de sanctions. Fujimori reste de glace. Il fait le pari que les Américains ne voudront pas risquer de compromettre la lutte contre le terrorisme et surtout contre la drogue, lutte à laquelle ils ont donné leur entier appui. L'Organisation des États américains tient ce dimanche une réunion importante afin de décider si, oui ou non, elle imposera des sanctions au Pérou. Plusieurs ont réitéré l'élection frauduleuse du président de la République dominicaine en 1984, annulée à la suite des pressions de l'OEA. Dimanche, les représentants des pays membres de l'organisation, réunis à Windsor, en Ontario, entendront le rapport de l'ex-ministre des Affaires étrangères du Guatemala, Eduardo Stein, qui a déjà dit tout le mal qu'il pensait du scrutin péruvien. Et, en prenant leur décision, les pays de cet hémisphère ne penseront pas uniquement au passé: ils savent bien que leur attitude aura un impact sur l'élection présidentielle mexicaine du 2 juillet prochain. Il est donc important que l'OEA fasse comprendre au Pérou — et aux autres — qu'elle ne tolère pas d'accrocs fondamentaux au processus démocratique.

pdesrivieres@ledevoir.ca

LE DEVOIR

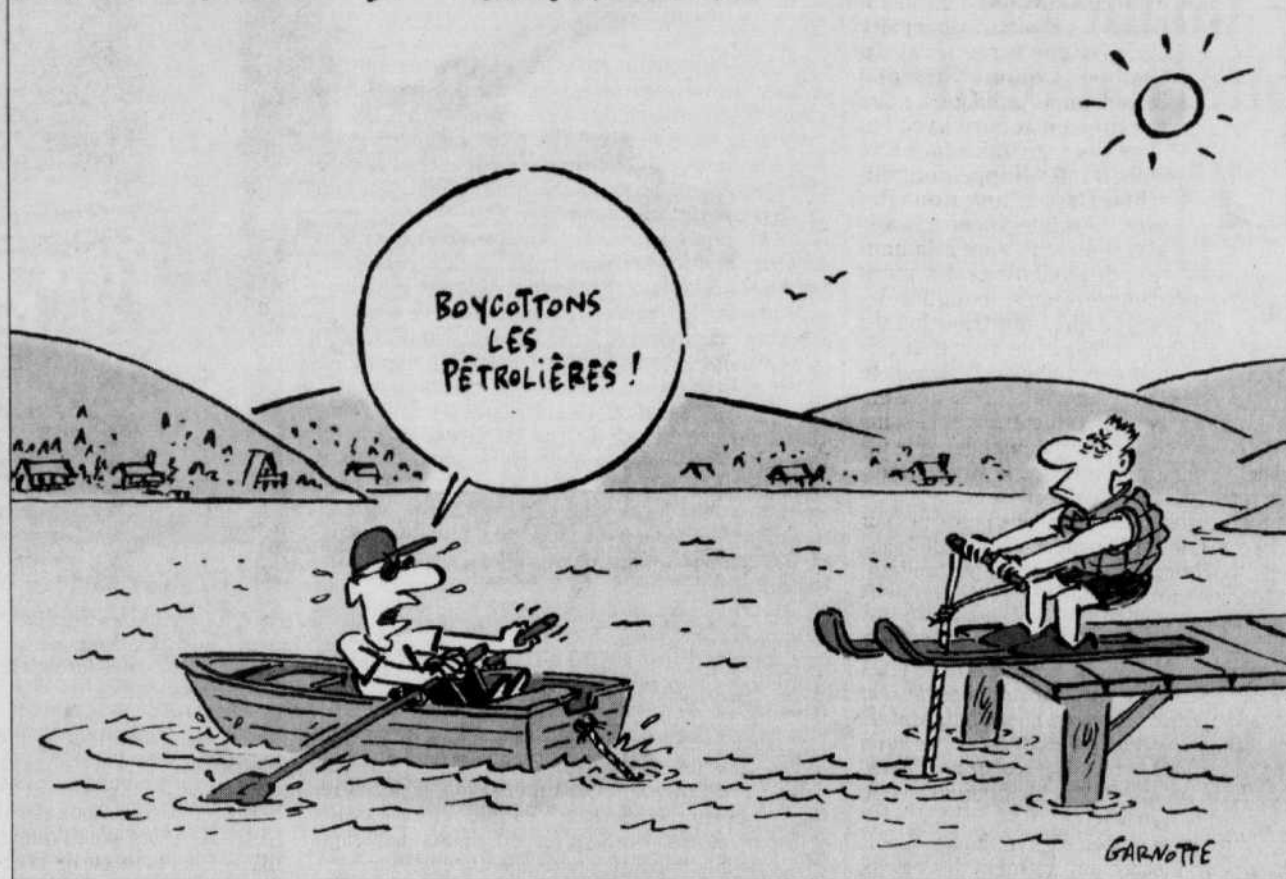
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

PRIX DE L'ESSENCE ET VACANCES D'ÉTÉ...



LETTRES

Au nom des enfants marginalisés

Le projet de loi du ministre Legault sur la confessionnalité scolaire est loin d'être à l'honneur de la démocratie. Voilà une future loi qui, pour être légale, devra s'accompagner de la clause dérogatoire! Sans celle-ci, la loi serait inconstitutionnelle par son caractère discriminatoire pour les confessions autres que catholique ou protestantes. Cette future loi créera donc deux catégories de citoyens, contrairement aux exigences d'égalité entre citoyens, pourtant garanties par nos chartes de droits!

A cause de l'emprise catholique sur les conseils d'établissement de nos écoles publiques, nous assistons à la marginalisation d'enfants de confessions minoritaires, là où des écoles publiques n'offrent que l'option de l'enseignement catholique, ce qui est illégal, la loi actuelle devant offrir les trois options (catholique, protestant ou morale) sur demande des parents dans toute école publique. Cette loi n'est donc pas respectée... C'est ainsi que des enfants de confession minoritaire devront faire autre chose, comme attendre dans les corridors la fin de la leçon de catéchèse! On fait ainsi vivre à des enfants une forme de violence institutionnalisée par laquelle on fait sentir étrangers au groupe dominant ces enfants dont le malheur est de ne pas appartenir à la confession catholique! Certains pourraient dire: «Mais qu'est-ce qu'ils ont, ces enfants? Ils ne pourraient pas être catholiques comme tout le monde?»

Voilà le triste portrait d'une école qui n'arrive même pas à traiter dignement ses enfants. Le sens de la dignité humaine devait pourtant nous dicter que si un seul enfant était marginalisé à l'école à cause de sa différence religieuse, il faudrait sûrement changer l'école, ce qui

nous amènerait à la nécessité d'une impérative déconfectionnalisation.

Dans l'optique de ces enfants marginalisés, la future loi du ministre Legault constitue une véritable honte face à la dignité humaine, surtout celle des enfants...

Michel Gaudette

Trois-Rivières, 11 mai 2000

Du pain et des roses

Du 26 mai au 4 juin, c'est le cinquième anniversaire de la marche des femmes Du pain et des roses contre la pauvreté. Si j'écris aujourd'hui, c'est pour me remémorer les souvenirs que la marche a laissés dans mon cœur, mais c'est aussi pour inviter les gens et surtout les jeunes à venir nous rejoindre, moi et des milliers de femmes et d'hommes, à la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté, qui aura lieu dans les rues de Montréal du 9 au 14 octobre prochain.

Il y a cinq ans, je décidais de participer à ce voyage avec un contingent de 250 femmes que je ne connaissais pas. Les revendications telles que l'augmentation du salaire minimum, le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses aux étudiants, de même que l'application de la Loi des normes minimales du travail pour les personnes participant à des mesures d'employabilité me touchaient en tant que jeune mais surtout en tant que femme.

Au fur et à mesure que ce merveilleux périple avançait, je ne marchais pas seulement pour moi mais aussi pour ce trop grand nombre de femmes qui vivaient des situations précaires et ne pouvaient se permettre de se joindre à nous. Je me suis retrouvée entourée de femmes de toutes les régions, des francophones, des anglophones, des autoch-

tones, plusieurs des communautés culturelles, des jeunes (comme moi), des dames de 80 ans, des féministes connues, et surtout de très nombreuses femmes ordinaires. Nous marchions chacune pour des raisons spécifiques mais toutes ensemble les unes pour les autres. Nous n'avions peut-être pas gagné sur tous les plans, mais...

Je venais d'apprendre ce que signifiait la solidarité!

En tant que jeunes, nous nous devons de participer à la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté. Combien de fois entendons-nous: «Les jeunes, c'est l'avenir»? Et pourtant, la place des jeunes d'aujourd'hui est difficile à définir. Nous sommes la relève, mais quels sont les appuis qui nous fournissent les moyens de nous tailler une place dans la société actuelle et surtout dans celle que nous essayons de construire? Des mesures, il y en a eu, mais elles sont bien insuffisantes pour répondre aux immenses besoins des jeunes et tout particulièrement des jeunes femmes. C'est pourquoi je marcherai pour les mêmes revendications qu'en 1995. Il faut que ça change!

Cet automne, on me donne la chance de revivre une expérience où le mot «solidarité» sera encore plus fort. En participant à la marche mondiale, je souhaite que nous soyons des milliers dans la rue à lutter les unes pour les autres et à ensuite pouvoir dire: moi, j'y étais!

Le 4 juin 1995, j'avais 17 ans et je marchais pour mes droits...

Le 14 octobre 2000, j'aurai 22 ans et je marcherai encore pour les mêmes droits...

Ça vaut la peine de marcher!

Julie Larose

Marcheuse

Montréal, 26 mai 2000

LIBRE OPINION

La république des satisfaits

JEAN-FRANÇOIS DELISLE

Robert Dutrisac a raison (*Le Devoir*, 9 mai 2000): à la longue, le Parti québécois a accouché d'une classe politique qui participe d'un ordre social dominant et qui en profite aussi. Ses velléités de réforme sociale et économique sont noyées depuis longtemps dans l'exercice du pouvoir et dans les avantages que celui-ci confère aux membres du gouvernement. De même, il n'y a peut-être pas assez de jeunes au sein du membership, la base du parti, encore que la présence plus élevée de jeunes gens ne constitue pas, en soi, une garantie ou une promesse de progressisme social; ce n'est pas avant tout une question d'âge mais d'orientation idéologique.

Mais ceci étant, il faut aller au fond des choses et jeter un regard critique sur les politiques fiscales, budgétaires et sociales mises en place par les gouvernements péquistes successifs depuis 1976; il faudra ensuite essayer de les relier à toute la question des «conditions gagnantes», cet insaisissable «serpent de mer».

Tout d'abord, pour s'y regrouper, il importe de rappeler que, en gros, la direction péquiste s'est ralliée, à partir du début de la décennie 1980 (peut-être à contrecoeur pour commencer), au courant néolibéral. Auparavant, de 1976 à 1980, le gouvernement péquiste avait procédé à quelques réformes utiles et parfois marquantes (loi sur le zonage agricole, loi 101, loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents routiers, par exemple); mais il faut souligner que la plupart des réformes ayant façonné le

Québec contemporain ont été réalisées par le gouvernement libéral de Jean Lesage (1960-66), par ceux, unionistes, de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand (1966-70), et par ceux, libéraux encore, de Robert Bourassa (1970-76). Si, durant ses années d'opposition (1968-76), le Parti québécois a représenté un lieu d'intenses débats et le principal espoir d'une bonne partie de la gauche du temps, sa direction a toujours, en fin de compte, réussi à imposer ses idées et ses stratégies, quitte, au besoin, à «oublier» certaines résolutions jugées trop radicales ou embêtantes. Tout bien considéré, et contrairement à une idée reçue, le Parti québécois n'a pas tant contribué qu'on le prétend à modeler les politiques générales au Québec de 1968 à 1980.

Par contre, et c'est peut-être là sa contribution la plus marquante depuis une vingtaine d'années, la direction péquiste s'est ralliée, de gré ou de force, au courant néolibéral, surtout à partir de 1981. Mais à la longue, cette référence idéologique, devenue majeure à des degrés divers dans la plupart des pays occidentaux, a supplanté l'ancienne tendance plus étatiste et redistributrice, bien que l'Etat ne se soit pas pour autant effacé au Québec, loin de là. Mais les critères de gestion néolibéraux ont été peu à peu adoptés dans les secteurs clés de la fiscalité et de l'aide sociale, pour ne mentionner que ceux-là. Le discours néolibéral de la bonne gestion des finances publiques et de la nécessaire compétitivité des entreprises, vues comme l'unique moteur du développement économique, «justifie» bien sûr ces nouvelles pratiques.

La gauche sociale, autrefois assez présente

dans les rangs péquistes, les a quittés, s'est ralliée à la direction ou alors laisse faire les maîtres du parti, au nom de l'objectif sacré de la souveraineté. C'est plutôt une certaine gauche nationaliste qui y occupe maintenant le haut du pavé, bien que plusieurs militants demeurent sincèrement sociaux-démocrates. Mais la souveraineté avant tout...

Pourtant, selon moi, c'est là que le bât blesse. En poursuivant obstinément une stratégie d'alliance avec la classe d'affaires québécoise (cependant toujours en majorité réfractaire à «l'aventure séparatiste») et avec certains des éléments conservateurs de la société, tout en restant à distance de la gauche et en suivant, dans une large mesure, le modèle de gestion économique et financier dominant en Amérique du Nord, la direction péquiste s'aliène des groupes entiers de citoyens dont l'appui serait crucial pour décrocher une majorité de OUI lors d'un futur (et hypothétique) référendum. Par mimétisme idéologique et aveuglement politique, les dirigeants péquistes sacrifient peut-être une des «conditions gagnantes» majeures.

Cette constatation soulève une question de fond: quel genre de société veut-on au delà même de la dimension souverainiste? Quel type d'indépendance souhaite-t-on si on y croit? Ne devrait-on pas s'efforcer de rétablir un lien indissoluble entre indépendance et dimension sociale, comme on le faisait couramment il y a 30 ans? Une souveraineté de style néolibéral sur le plan économique et social ne constitue pas un projet inspirant pour la majorité de la population, au contraire; c'est carrément déprimant.

IDÉES

La mise à jour du régime forestier

Prendre le virage ou le clos

JEAN-GUY RIOUX

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a enfin annoncé ses couleurs quant aux orientations forestières du Québec. Comme lors des consultations publiques, nous sommes en accord avec les objectifs pour faire face aux défis du développement durable. Cependant, nous devons nous interroger à savoir si les moyens sont à la hauteur des ambitions. En effet, malgré les ouvertures intéressantes, le régime demeure centré sur les modalités d'attribution du bois de la forêt publique à l'industrie de la transformation. Avec le phénomène nouveau de la rareté de cette ressource et une demande croissante envers le milieu forestier pour répondre aux besoins multiples de la société, il faut se demander si le véhicule privilégié réussira à prendre le virage forestier sans se retrouver dans le décor.

Dix-huit mois après les consultations publiques sur le régime forestier, le MRN maintient le cap de l'ajustement sans toucher aux réformes en profondeur. Ceci n'est pas une surprise puisque les fondements du régime ne faisaient pas l'objet de la révision.

De plus, l'exercice a été réalisé en vase clos, malgré la constitution du Forum Forêt en 1998 pour «permettre des échanges et de se parler ouvertement des vraies préoccupations de chacun en dégageant les éléments de divergences et les points d'entente, de façon à se donner une vision commune et établir un consensus large et solide», selon le MRN. Malheureusement, une seule rencontre a eu lieu.

Nous pouvons aussi rappeler les multiples appels sans réponse pour débattre ouvertement des enjeux forestiers. Pire, nous avons assisté à une polarisation des positions, minant les dialogues constructifs. La gestion participative et transparente en a pris un sérieux coup à cet égard.

Une perspective d'aménagistes forestiers

Notre perspective pour analyser les orientations proposées est que l'aménagement forestier est une pièce maîtresse du développement durable des forêts. Nous partons du principe selon lequel la vitalité des forêts repose sur un secteur de l'aménagement forestier qui soit autonome, viable et reconnu.

Les forêts seront en santé dans la mesure où les travailleurs, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes des forêts seront également en santé. Pour en arriver à cet état, il faut absolument que le bois, la faune, les paysages et les autres ressources forestières soient valorisés pour soutenir leur développement. Il faut instaurer une véritable «culture» de la forêt, autant dans les façons de penser la foresterie, ses modalités d'organisation et ses méthodes, que dans les pratiques sur le terrain.

Ce point de vue est compatible avec les objectifs du régime forestier mis à jour. D'ailleurs, ces derniers se démarquent des politiques passées, où il s'agissait surtout de développer le secteur manufacturier des produits du bois. Un alignement vers l'aménagement durable des forêts doit être considéré comme un changement radical qui commande de nouvelles façons de faire.

Le document de mise à jour confirme que les modalités d'attribution du bois du domaine public à l'in-



ARCHIVES LE DEVOIR

Les forêts seront en santé dans la mesure où les travailleurs, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes des forêts seront également en santé. Pour en arriver à cet état, il faut absolument que le bois, la faune, les paysages et les autres ressources forestières soient valorisés pour soutenir leur développement.

dustrie de la transformation sont au cœur du régime. Même avec les ajustements proposés aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et un rééquilibrage des rôles entre le MRN et les industriels forestiers, on peut douter de la capacité de la formule à répondre adéquatement aux défis du développement durable.

Sauf quelques exceptions, la valorisation de la forêt publique par l'industrie des produits forestiers est un paradoxe, démontré par l'accroissement continu des normes d'intervention, des mesures de contrôle bureaucratique et de la dépendance aux subventions à l'aménagement. Même l'idée de la gestion axée sur les résultats, évoquée lors des consultations publiques, connaît un recul.

Les effets induits par ce système touchent également la forêt privée, les travailleurs forestiers, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes de la forêt. Dans cette optique, on peut comprendre que les «faiseurs de forêts» aient des réserves sur les propositions du MRN.

Cependant, tout n'est pas noir. Le document explicatif de la mise à jour propose certaines ouvertures intéressantes. C'est le cas des contrats d'aménagement forestier, une porte qui s'entrebâille sur la production des ressources; l'intensification de l'aménagement forestier, qui devrait faciliter le passage de la cueillette du bois à la culture de la forêt; l'établissement d'une limite nordique reconnaissant que le territoire forestier n'est pas infini; l'accentuation de la gestion intégrée des ressources; et enfin, la gestion adaptée pour faire face aux situations particulières. Si on peut se féliciter de l'intention et même du courage du ministre Brassard, compte tenu des forces du statu quo en présence, il faut être vigilant sur la portée réelle de ces actions.

La commission parlementaire

Bien que modestes, les ouvertures proposées sont

des motifs suffisants pour agir afin d'assurer leur maintien, voire l'accroissement de leur importance relative. Cette position est d'autant plus justifiée que le contexte commande des changements. Deux tendances lourdes soutiennent cette affirmation. Premièrement, la rareté de la ressource devient une réalité bien concrète par la révision à la baisse des attributions de bois aux industriels de la transformation. Deuxièmement, le milieu forestier fait l'objet d'une demande croissante pour répondre aux besoins multiples de la société.

Nous avons donc une responsabilité de présence active à la commission parlementaire pour proposer des réformes durables, pousser sur les initiatives de changement et contrer les menaces de recul, notamment par le contrôle bureaucratique accru. Le prochain congrès de RESAM sera une occasion importante d'afficher notre position. Cette dernière repose sur la mise en place de conditions favorisant la production des ressources forestières du Québec habité.

Ceci veut dire délimiter un territoire pour assurer cette fonction; assurer que le prix des ressources reflète leur pleine valeur; confier l'aménagement forestier à des entreprises vouées à la production des ressources; intensifier l'aménagement des forêts situées à proximité des collectivités; introduire une gestion participative et intégrée des ressources; et, enfin, se préoccuper d'un financement multisources pour assurer un aménagement multisources.

Face à l'importance de la commande, nous pouvons exprimer des réserves quant à la capacité du processus actuel de mise à jour du régime forestier à réussir, seul, le virage forestier. Il faudra que les parties intéressées par l'aménagement durable des forêts, en particulier celles situées dans les régions-ressources, se concertent et démontrent, par leurs initiatives, l'importance de réaliser les réformes requises.

Tout cela, bien sûr, si on n'a pas déjà pris le clos...

Réponse à Joseph Facal

Le projet de loi n° 99 peut affaiblir le Québec

BENOÎT PELLETIER

Député de Chapleau à l'Assemblée nationale et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes

Le gouvernement du Québec a décidé de rappeler le projet de loi n° 99 devant l'Assemblée nationale. Le Parti libéral du Québec, formant l'opposition officielle mais ayant obtenu plus de votes que le Parti québécois à l'occasion des dernières élections provinciales, estime que le gouvernement commet, ce faisant, une erreur qui risque de compromettre sérieusement les intérêts des Québécois à l'avenir. C'est précisément parce qu'il est susceptible d'affaiblir la société québécoise que le Parti libéral du Québec refuse d'appuyer ce projet de loi.

Il faut se rappeler que, le 3 mai 2000, l'opposition officielle a présenté à l'Assemblée nationale une déclaration solennelle portant sur le droit des Québécois de décider de leur avenir. En proposant cette déclaration, nous avons voulu élever une position de force en faveur de l'affirmation efficace de nos droits, de même qu'accroître les possibilités que l'Assemblée nationale parvienne à un consensus honorable sur des questions que nous considérons fondamentales.

La déclaration que nous avons soumise reconnaît notamment le droit de la population québécoise de choisir elle-même son avenir collectif et de décider de son propre statut constitutionnel et politique, le pouvoir de l'Assemblée nationale de déterminer de façon exclusive les modalités et conditions diverses entourant la tenue d'un référendum en vertu de la Loi sur la consultation populaire, l'opportunité et l'applicabilité du Renvoi relatif à la sécession du Québec rendu par la Cour suprême en août 1998, le droit des Québécois à une question référendaire claire, l'application de la règle démocratique de la majorité absolue des votes déclarés valides (50 % + 1), le principe fondamental voulant que l'intégrité territoriale du Québec soit sauvegardée, de même que l'importance impérieuse que les droits, les pouvoirs, la légitimité et l'autorité de l'Assemblée nationale ne soient d'aucune façon restreints, remis en cause ou affectés par quelque gouvernement ou Parlement que ce soit. La déclaration contient aussi un certain nombre d'énoncés allant dans le sens de l'épanouissement de la langue française et de la protection des droits des anglophones, des autochtones et des membres des communautés culturelles.

Malheureusement, le gouvernement du Québec a malheureusement rompu les pourparlers que nous avions entamés sur la base de notre déclaration solennelle et s'enferme dans une dialectique et un processus qui risquent, à moyen terme, de mettre en péril les principes mêmes que le projet de loi n° 99 soutient.

En effet, il est clair que l'adoption d'une loi portant sur des principes dont certains ont une nature éminemment politique entraîne une judiciarisation inutile des valeurs en cause et prête flanc à une contestation judiciaire en règle allant de la Cour supérieure jusqu'à la Cour suprême, en passant par la Cour d'appel. À cet égard, avouons qu'il serait assez ironique de voir le gouvernement du Québec forcé de s'adresser à la Cour suprême du Canada pour y soutenir certains des principes qu'il n'a pas voulu défendre devant les tribunaux lors de «l'affaire Bertrand» ou du Renvoi relatif à la sécession du Québec.

Selon nous, mieux vaut garder dans le domaine politique ce qui relève essentiellement du domaine politique et laisser le dernier mot sur ces questions pointues et délicates aux parlementaires eux-mêmes. Après tout, c'est par une motion que, en 1981, l'Assemblée nationale s'est opposée à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982. Par ailleurs, c'est par une déclaration formelle que, en 1985, furent historiquement reconnus les droits des autochtones et que, en 1986, furent affirmés les principes concernant les relations interethniques et interraciales. Rien de moins!

Voilà pourquoi l'opposition officielle ne saurait souscrire à l'adoption du projet de loi n° 99. Nous continuons néanmoins à espérer qu'un compromis survienne sur la base de la déclaration solennelle que nous avons soumise. À cet égard, nous souhaitons que cette déclaration devienne le «véhicule» par lequel seront affirmés les droits, pouvoirs et prérogatives du peuple québécois. Nous sommes ouverts à la discussion et réinvitons le gouvernement à réfléchir sans se braquer. D'ailleurs, en acceptant récemment de tenir des pourparlers sur la base de notre déclaration, le gouvernement s'est trouvé à avouer par le fait même qu'une loi n'était pas nécessaire pour répondre au projet de loi C-20, contrairement à ce qu'il soutenait depuis décembre 1999.

Aussi, nous demandons au gouvernement du Québec de renoncer à livrer nos droits en pâture à ceux-là mêmes qui prendront un malin plaisir à les éprouver dans l'arène judiciaire. En retirant définitivement le projet de loi n° 99, le gouvernement, loin de perdre la face, éviterait de commettre un geste qui serait de nature à affaiblir le Québec.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Où va le transport aérien canadien?

JEAN-PAUL FAFARD

Pilote et propriétaire d'une compagnie aérienne

Les modifications apportées par Transports Canada dans le secteur des activités aériennes au Canada, particulièrement depuis la création de NAV Canada en 1995, ont complètement modifié les règles dans le transport aérien, au point que l'on ne puisse s'y reconnaître.

Alors que des relations cordiales teintées de franche camaraderie existaient antérieurement au sein de l'aéronautique canadienne, on assiste depuis l'avènement de la société NAV Canada (créée dans le but de rentabiliser Transports Canada) à un revirement d'attitude suscitant des règles plus sévères, des pressions accrues sur les pilotes et sur les compagnies aériennes, créant ainsi un climat de méfiance plus agressif, allant même jusqu'au harcèlement, climat jamais vu auparavant dans toute l'industrie aéronautique du pays. Et cette nouvelle attitude, qui invoque constamment la «sécurité» comme excuse, cache des objectifs beaucoup plus mesquins, notamment la visée d'anéantir les petites et moyennes sociétés aériennes du Canada, plus particulièrement les sociétés québécoises et nord-côtières.

Pire encore, nul employé de Transports Canada n'interprète les règlements aéronautiques de la même façon, et ceci, dans l'ensemble des centres de contrôle à travers le pays.

En tant que pilote œuvrant sur la Côte-Nord depuis la fin des années 50 et exploitant une compagnie aérienne en vertu de la certification 705, je ne peux que m'indigner de ces bouleversements occasionnés par la réduction du personnel, particulièrement dans les tours de contrôle, tout comme de l'augmentation d'une réglementation que je considère abusive et qui, déjà, produit des effets contraires aux objectifs constamment répétés de la sacro-sainte «sécurité» en raison d'une pression accrue et constante sur tout le personnel lié à l'aéronautique.

Je peux facilement me rappeler le climat de cordialité et d'assistance entre les pilotes et les représen-



ARCHIVES LE DEVOIR

Où sont passées les relations de franche camaraderie qui existaient auparavant au sein de l'aéronautique canadienne?

tants de Transports Canada dans les années 50, 60 et 70, lors des gigantesques développements du Grand Nord, soit ceux du Nouveau-Québec, du Labrador et de la Baie-James, sans oublier les grandes installations de la Défense nationale du cercle polaire, dont les lignes Mid-Canada et DEW Line des années 60, qui ont accordé, à juste titre, une confiance aveugle à ces bâtisseurs que furent les sociétés aériennes canadiennes et québécoises du temps, de même qu'à leurs vaillants pilotes.

À sa création, NAV Canada, néophyte dans le monde de l'aéronautique, devait consulter constamment ses deux principaux collaborateurs, soit Air Canada et Canadien, ce dernier transporteur ayant été récem-

ment absorbé par le premier. Cette consultation privilégiée se poursuivait toujours en partie grâce à l'ancien président et chef de la direction d'Air Canada, Lamar Durrett, qui siège maintenant à la direction de NAV Canada, et ce, souvent au détriment des autres transporteurs mais toujours à l'encontre des plus petits, constamment ignorés. Et les nombreuses disparitions de petits transporteurs depuis lors ne sont pas étrangères à cette «nouvelle» forme d'administration discriminatoire. D'autres conflits persistent toujours sur différentes routes aériennes en raison du dédoublement des dessertes, d'itinéraires imprécis ou de subventions discriminatoires, tout ceci en plus d'une concurrence déloyale entre compagnies, qui n'a de cesse d'exaspérer l'ensemble du monde de l'aéronautique. On peut se demander si toutes ces manœuvres des bonzes de l'aéronautique ne visent pas simplement à imiter certains pays européens, dont la France et la Russie qui ne possèdent, à toutes fins utiles, qu'un seul transporteur aérien, pouvant ainsi faire la pluie et le beau temps au détriment de l'efficacité, de la libre concurrence, de la flexibilité et des nombreux services fiables et moins coûteux que peut exiger tout passager et commander tout particularisme en région éloignée, services que seuls les petits transporteurs peuvent offrir.

Mais ce qui étonne davantage, c'est l'actuel «silence» qui entoure toute cette grande mutation à l'échelle du pays sans que les principaux intéressés ne lèvent le petit doigt pour tenter de freiner l'anéantissement de l'une des industries classées parmi les plus fiables et les plus actives de l'économie du Québec et du Canada. Aucune intervention non plus du milieu politique, de nos élus, de nos responsables économiques, comme si cette régression feutrée plaisait à l'ensemble de ces intervenants.

À mon avis, il est grand temps de réagir à cette discrète léthargie qui risque de soustraire à notre développement nordique et régional ces merveilleux outils, si rapides, si flexibles et si indispensables, que sont nos multiples services aériens, services doublés d'un personnel de grande qualification que sont nos experts de l'aviation, que peu de régions du Canada possèdent en aussi grand nombre que la nôtre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumais (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derron, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Mariève Côté, Anouk Hurburt, Philippe Gagné, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michelle Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable de la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le drame de Walkerton éclabousse Harris

Toronto (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, et son gouvernement conservateur n'en sont pas à leur première tempête politique depuis leur arrivée au pouvoir, mais rien de ce qu'ils ont déjà vécu n'approche la colère soulevée par la contamination de l'eau à Walkerton. Par ailleurs, les résidents de ce village du sud-ouest de la province pourraient devoir attendre jusqu'à huit semaines pour ravoire de l'eau potable.

Même si quatre enquêtes sont déjà engagées dans

cette affaire et que personne ne peut dire si le gouvernement Harris a vraiment une part de responsabilité, il est clair que le premier ministre et ses politiques sont désormais soumis à un examen intense.

«Les conservateurs voient bien que la population a commencé à faire des liens entre les compressions visant à permettre de réaliser la "Révolution du bon sens" et Walkerton», affirme le professeur Graham White, de l'université de Toronto.

Et alors qu'un public fasciné suit le déroulement

de l'affaire, les opposants politiques, les spécialistes de l'environnement et des résidents de Walkerton ne se gênent pas pour montrer M. Harris du doigt, disant que la privatisation et les compressions décrétées par son gouvernement ont probablement contribué à la contamination de l'eau par la bactérie *E. coli*.

«J'ai perdu tout respect pour l'homme [M. Harris]», affirme Todd Huntley, de Walkerton. M. Huntley, qui était un chaud partisan du premier ministre se dit maintenant dégoûté par la façon de M. Harris d'aborder le drame.

SYNDROME

SUITE DE LA PAGE 1

On pourrait remplir des rayons de bibliothèque avec les éloges de la presse anglaise pour les pièces de Robert Lepage, les films de Denys Arcand et même les spectacles de La Bottine Souriante, que personne ne soupçonne pourtant de chanter dans la langue de Shakespeare.

Les productions françaises sont elles aussi régulièrement plébiscitées par la critique londonienne. Jean-Louis Trintignant, une pure grenouille, a récemment été acclamé à Londres pour un récit de poésie où il n'a pas prononcé un mot d'anglais. Quant au cinéma français, il fait les délices de la plupart des critiques de cinéma.

«Les critiques sont sévères avec tout le monde», me disait un vieil observateur anglais de la scène londonienne. «Ils ne mettent pas non plus de gants blancs avec les Britanniques.»

Alors, pourquoi passent-ils soudain pour des ogres? Eussent-ils été jeunes, vigoureux et francophiles, le choc aurait probablement été le même. Car ces critiques ravageuses viennent surtout poser une question cruciale: a-t-on encore le droit de critiquer un artiste qui vend sept millions de disques?

La question ne se posait pas tant que nos artistes ne triomphaient pas sur les scènes du monde. Aujourd'hui, elle se pose aussi bien pour Céline Dion, le Cirque du Soleil et Lara Fabian que pour *Notre Dame de Paris*.

La question de Luc Plamondon est simple. Comment les critiques peuvent-ils encore aiguïser leurs couteaux alors que le monde entier succombe? N'entendent-ils pas les applaudissements à tout rompre? Pourquoi ne communient-ils pas à l'allégresse générale? Comme si la critique était un acte démocratique qui s'accommodait des sondages de popularité. Comme si Las Vegas devait en imposer au critique plus que n'importe quel sous-sol d'église.

J'ai toujours cru que les vrais critiques ne s'embarassaient pas de telles considérations. Le succès international n'est pas leur affaire. Les meilleurs d'entre eux sont des oiseaux solitaires qui longent les murs, fuient les cocktails et font tout pour n'être influencés que par ce qui se passe sur scène. Bref, pour oublier la rumeur médiatique et être seuls avec l'auteur.

Si l'on demande au *Times* de prendre en considération les millions de billets vendus et de penser au top 50, on demandera bientôt à celui qui assiste à une représentation dans une salle vide de pondérer aussi sa note. À la hausse pour les spectacles à guichets fermés. À la baisse pour ceux qui font chou blanc.

Où serait Richard Desjardins, qui a passé la moitié de sa vie à ramer dans des bars de province à moitié vides, si les critiques avaient pensé ainsi? Et même Félix Leclerc, qui dut s'expatrier pour faire reconnaître son génie? Sans oublier ces centaines d'écrivains qui n'ont jamais vendu de livres de leur vivant?

En déambulant l'autre soir dans le West End, je me suis retrouvé devant l'affiche de la comédie musicale française *Lautrec*, mise en pièces trois mois plus tôt par les mêmes oiseaux de malheur. Personne n'en a parlé à Paris. Les quotidiens parisiens n'ont pas plus soufflé mot de la brique et du fanal récemment réservés à Jean-Paul Belmondo à Montréal. Les Français n'en avaient rien à faire. La critique, même féroce, fait partie de la rançon de la gloire.

crioux@csi.com

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

essentiels des règlements sur la qualité de l'eau, retrouvés dans toutes les réglementations des pays industrialisés».

Après avoir usé longtemps de réserve et de prudence dans leurs conseils au gouvernement dans le cadre de cette révision, les trois spécialistes ont choisi de dire clairement au ministre et au gouvernement hier que leur projet n'est pas à la hauteur des exigences élémentaires en matière de santé et de sécurité publiques.

«Nous vous exprimons donc, écrivait-ils, une forte réserve au projet de règlement à l'étude car nous ne croyons pas qu'il protégera adéquatement la santé publique et vous offrons notre entière collaboration pour l'améliorer.»

De Washington où elle siégeait à un comité hier, Mme Prévost a déclaré au *Devoir* que «le projet de règlement que Québec a tenté de resserrer au cours des derniers jours dans la foulée des événements de Walkerton n'empêcherait pas la répétition d'un drame comme celui de Milwaukee» en 1993, alors que 50 personnes étaient mortes de gastroentérites virulentes provoquées par les protozoaires *Giardia* et *Cryptosporidium*. Et cela, même si le niveau de turbidité était encore meilleur que ce que Québec veut implanter comme norme!

Les trois spécialistes se disent d'accord avec «urgence de réviser» le règlement désuet en vigueur au Québec. Mais, ajoutent-ils, l'important, c'est de s'assurer qu'il protège vraiment la population, ce qui, à leur avis, n'est pas le cas.

Or, au Québec, ajoutent les trois spécialistes, le projet de règlement que s'approprie à adopter le cabinet «ne reflète en rien les éléments centraux des réglementations en vigueur dans l'ensemble des pays industrialisés» parce qu'ils ne contrôlent pas avec rigueur les risques microbiologiques.

Le gouvernement resserrer certes la norme sur la turbidité. Excellent, disent les spécialistes, mais filtrer les eaux brutes, trop sales, n'est pas une garantie qu'on y fait disparaître les micro-organismes pathogènes.

Et la réduction envisagée par Québec n'est d'ailleurs même pas à la hauteur des derniers standards nord-américains. Par exemple, Québec veut faire passer la turbidité de 5 UNT à 0,5 UNT. Mais on vise maintenant 0,3 UNT en Amérique, et 90 millions de Nord-Américains sont désormais régis par une convention d'assainissement qui ramène cette norme à 0,1 UNT: cinq fois plus bas que ce que vise Québec!

Comme l'expliquait au *Devoir* hier Mme Prévost, de Polytechnique, la turbidité «n'est qu'un indicateur de la présence de pathogènes. Ce n'est pas sur l'indicateur qu'il faut travailler mais contrôler la présence de pathogènes jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risque pour la population», ce que n'oblige pas le règlement et constitue pourtant la règle de base partout ailleurs.

Le seul niveau sécuritaire, dit-elle, c'est de ramener dans chaque cas le niveau des pathogènes à zéro.

EAU

Il est inadmissible, ajoute la chercheuse de Poly, qu'on accepte au Québec que les citoyens des grandes villes bénéficient de systèmes sécuritaires mais que les normes n'obligent pas les plus petites municipalités à offrir un niveau de protection similaire à leurs citoyens.

«Or c'est d'autant moins acceptable, dit-elle, que de nouvelles technologies permettent d'assurer cette sécurité dans les petites villes à des coûts qui sont jusqu'à dix fois inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années. Il n'y a plus de raison de priver des citoyens, nulle part, de cette protection, d'autant plus que l'argent qu'on investit dans cette sécurité réduit les coûts dans le domaine de la santé», ce que les trois spécialistes soulignent aussi dans leur lettre en citant des études américaines et québécoises.

Risque mortel

Le règlement en voie d'adoption par Québec est d'ailleurs muet sur la nécessité d'agir en amont des prises d'eau, sur les sources de pollution pour améliorer la qualité des eaux brutes de surface ou des nappes souterraines qu'elles alimentent, ce qui amenait récemment la commission Beauchamp sur l'eau à exiger une révision de toute la politique agricole en vue de réduire la pollution diffuse, génératrice d'eaux brutes contenant pesticides, engrais et pathogènes.

«Malheureusement, écrivent les trois spécialistes au ministre Bégin, le projet de règlement à l'étude ne retient pas cette approche et ne couvre même pas les eaux souterraines sous l'influence des eaux de surface, ce qui est le cas de Walkerton.»

En clair, les municipalités qui pensent que puiser dans les nappes souterraines constitue une dispense de traitement peuvent réaliser maintenant le risque potentiellement mortel qu'ils font courir à la population.

Pour les trois spécialistes, Québec devrait aussi obliger les gestionnaires d'usines d'eau potable à se doter d'une formation technique au moins aussi rigoureuse que celle qu'on exige de ceux qui nettoient les eaux usées...

Et, ajoutent-ils, après 12 ans de tergiversations sur la modernisation du règlement sur l'eau potable, il faut que sa révision devienne automatique aux cinq ans pour éviter l'accumulation de retards qui rendent les réformes de plus en plus coûteuses.

Les trois spécialistes insistent enfin sur la nécessité de garder au ministère de l'Environnement le contrôle des eaux potables et de leur qualité, tout comme ils insistent pour que ce soient de vrais contrôles: ils s'inquiètent du fait que Québec s'approprie d'ailleurs à réduire la fréquence des contrôles dans les stations d'eau potable et ils demandent au ministre de corriger «les lacunes méthodologiques qui font du Québec la capitale des avis d'ébullition inutiles, qui nous font perdre la confiance du consommateur».

LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

ministre a donc communiqué son mécontentement par voie épistolaire. «Les conditions du règlement intervenu m'ont semblé particulièrement généreuses», commence François Legault dans une lettre adressée au président de l'Université du Québec, Pierre Lucier. «Au moment où, après une longue période difficile, la société québécoise vient de réitérer sa confiance dans nos universités en leur consentant d'importantes ressources nouvelles [600 millions échelonnés sur trois années], elle est autorisée plus que jamais à attendre d'elles qu'elles en fassent un usage répondant aux plus hauts standards de rigueur et de transparence, et ce, pour le meilleur intérêt de nos concitoyens.»

Le ministre de l'Éducation conclut sa courte missive en demandant que «soient réévaluées les politiques et les pratiques de l'Université du Québec et de ses établissements» de concert avec «les exigences élevées de la gestion publique».

À l'UQAM, les vice-recteurs reçoivent un salaire

variant entre 106 000 et 112 500 \$, le salaire d'Alain Dufour ayant été fixé à l'échelon le plus élevé. À l'arrivée du recteur intérimaire, Gilbert Dionne, on a clairement demandé à M. Dufour de remettre sa démission; en contrepartie, on lui a promis d'honorer la totalité de son contrat, dont l'échéance était fixée à janvier 2002. À l'heure où les universités sont soumises à un examen attentif de leur gestion de la part du gouvernement, celui-ci les soumettant sous peu au principe de la reddition de comptes, la hauteur de la prime en a fait bondir plus d'un.

«Aujourd'hui, ce que le Québec souhaite, c'est que nos universités demeurent les meilleures, les plus innovatrices, les plus créatrices et les mieux gérées», lançait cette semaine le ministre devant un public de gens d'affaires. Plus tôt en avril, alors qu'on l'interrogeait sur ses pouvoirs d'intervention dans cette affaire, le ministre avait précisé qu'il ne pouvait, d'un point de vue juridique, rien faire. «Mais quand on finance 70 % des établissements universitaires, je pense qu'on est en droit d'exiger des comptes», avait-il cependant ajouté.

JEUNES

SUITE DE LA PAGE 1

l'a amené à effectuer des compressions là où ça fait mal pour parvenir à rétablir l'équilibre budgétaire.

Il n'oserait pas dire que le gouvernement, depuis le début de son deuxième mandat, n'a pas suffisamment parlé de souveraineté. Mais il a plaqué la décision de relancer le débat et d'organiser une nouvelle campagne de promotion. Idéalement, il aimerait bien que le prochain référendum sur la souveraineté se tienne à l'intérieur du présent mandat, mais à l'instar de son chef, il pense qu'il faut le tenir seulement si on est certain qu'il sera gagnant.

C'est sur la question linguistique que le point de vue de Jonathan Valois fait sourcilier. Il appuie sans réserve la décision de la ministre Louise Beaudoin d'organiser les états généraux de la langue mais n'a pas «le sentiment» que le français est menacé, ni au Québec, ni à Montréal.

Cela dit, il lui paraît indéniable que le CNJ a tous les atouts pour jouer un rôle de premier plan, déterminant, dans la prochaine campagne référendaire. À la condition, précise-t-il, de s'ouvrir dès maintenant vers l'extérieur, à la condition de comprendre que les jeunes ne sont pas seulement des étudiants. Il est impérieux, dit-il encore, d'aller parler aux jeunes travailleurs dans leur milieu de vie et partout ailleurs où ils militent.

Philippe Leclerc

Étudiant de 22 ans en science politique, Philippe Leclerc a des opinions plus tranchées sur à peu près tout. Il est surtout plus critique à l'endroit de son gouvernement. D'abord, il trouve que les jeunes n'occupent plus la place qu'ils occupaient au sein du PQ et qu'ils doivent la reprendre. Selon lui, le CNJ a déjà compté 25 000 membres mais n'en regroupe

plus que 8000, une hémorragie qu'il juge être en mesure d'arrêter.

Philippe Leclerc considère que le gouvernement Bouchard n'est plus social-démocrate et il estime qu'il revient au Comité national des jeunes de rappeler à l'ordre les déviationnistes. Il trouve singulièrement significatif que la direction du parti n'ait pas voulu que le dernier congrès adopte la déclaration de principe des jeunes en faveur de la social-démocratie. En mars dernier, il ne s'est pas gêné pour dénoncer sur Internet le Sommet du Québec et de la jeunesse organisé par son gouvernement. Une déclaration que son adversaire a déterrée: «Le sommet a coûté près de 16 millions de dollars aux contribuables pour faire quoi? Pour un gros show de boucane. [...] Confirmer les discussions sur l'avenir sans consulter les gens à la base est carrément insultant et anticivique.»

Pas question pour lui de zigzaguer avec l'échéance référendaire. Il n'hésite pas un seul instant à souhaiter ardemment que le prochain référendum se tienne avant les prochaines élections générales. Et il lui paraît évident que les ténors du gouvernement Bouchard n'en parlent pas assez. En fin de semaine, le nouveau président du Comité national des jeunes sera élu par le restreint Conseil des représentants, qui regroupe les 19 représentants régionaux des jeunes. Il trouve cela bien mince comme collège électoral, et s'il est élu, il démissionnera dès l'an prochain pour se soumettre de nouveau au vote de tous les membres du CNJ.

Ces deux jeunes aspirants à la présidence du CNJ se connaissent bien, se respectent et n'ont pas l'intention de jouer les mauvais perdants. Ce qui permet de croire que cette fois-ci le vainqueur n'aura pas de difficulté à refaire l'unité. «Nous sommes deux têtes fortes», affirme Philippe Leclerc.

EN BREF

Officier empoisonné: un comité enquêtera

Ottawa (PC) — La formation d'un comité devant faire la lumière sur l'affaire d'un officier qui aurait été empoisonné par ses troupes en Croatie, en 1993, n'est que de la poudre aux yeux, affirment les critiques en matière de défense. Le chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril, a annoncé hier la création d'un «groupe d'examen spécial» afin d'examiner les conclusions tirées du rapport du Service national des enquêtes, publié le 30 mai, au sujet de cet officier dont le café aurait été arrosé de produits chimiques comme la naphte, l'antigel et le cirage à chaussures. «Je souhaite m'assurer que les événements dévoilés dans le rapport soient entièrement compris», a déclaré le général Baril. Le groupe d'examen sera présidé par le brigadier-général Joe Sharpe, précédemment responsable de la commission d'enquête sur les maladies mystérieuses ayant frappé des Casques bleus canadiens déployés en Croatie. Il comprendra trois autres membres, soit un médecin, un observateur de l'ombudsman des Forces armées canadiennes ainsi qu'un civil.

GREENPEACE

SUITE DE LA PAGE 1

laisse plus aucun choix. Nous avons repris contact non seulement avec nos alliés américains mais aussi avec des concurrents d'Hydro-Québec aux États-Unis, qui se montrent très sensibles au dumping qu'effectue la société d'État en faisant payer aux Québécois une part substantielle de l'énergie exportée.

«Et, ajoute le porte-parole environnemental, on est très surpris, du côté américain, de constater que le permis d'Hydro-Québec risque de ne plus respecter les exigences de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) parce que le monopole étatique est de moins en moins contrôlé, que son mandat est amputé en environnement et en gestion intégrée, autant d'aspects qui indiquent que la société d'État obéit à des règles d'un autre âge et que le monopole continue de mener le gouvernement par le bout du nez, comme par le passé.»

Tous ces développements, ajoute Steven Guibault, sont interprétés comme une «nouvelle forme de concurrence déloyale qui intéresse au plus haut point certains «contacts» du groupe environnemental du côté américain.

«Nous cibons tout particulièrement le projet Churchill comme étant l'exemple type de dumping énergétique à la québécoise. Hydro veut vendre aux États-Unis son électricité autour de 3 ¢, ce qui n'est possible qu'à la condition d'établir un tarif qui fait payer aux contribuables québécois les coûts de transport, soit les 2,5 ¢ additionnels exigés par le transport de la haute puissance. Si les Québécois paient pour le transport de l'énergie exportée, cela permet à Hydro-Québec d'alléger au ministre des Finances de beaux dollars américains, mais c'est au prix d'une taxe déguisée imposée aux clients de la société d'État, c'est-à-dire tout le monde au Québec.

«Nous pensons, conclut le porte-parole du groupe, que l'électricité d'Hydro-Québec vendue aux États-Unis doit faire l'objet des mêmes exigences environnementales, économiques et sociales, ce qui n'est pas le cas et sera de moins en moins le cas sans la Régie. Alors, on fera le débat de l'autre côté de la frontière devant des gens plus neutres que la régie bidon qu'on nous prépare à Québec.»

La Coalition arc-en-ciel a désormais si peu confiance dans la capacité de Québec de gérer le dossier énergétique dans une logique d'intérêt public qu'elle ne songe même plus à aller en débattre en commission parlementaire. Plusieurs groupes pensent même désertier, voire boycotter désormais les travaux de la «Régie émasculée, version 116».

ARSENIC

SUITE DE LA PAGE 1

«La divulgation des malaises ressentis s'étant étalée sur quelques jours, cette machine distributrice a fait l'objet d'une saisie le jeudi 25 mai 2000», explique l'Université Laval dans un communiqué. Le contenu a été envoyé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour analyse. Les résultats, dévoilés mercredi, confirment la présence de traces apparentes d'arsenic dans la mouture du café.

Les personnes intoxiquées ont ressenti des symptômes s'apparentant à la gastroentérite (vomissements, diarrhée, maux de tête et nausées). En en parlant autour d'elles, les victimes ont finalement relié leurs problèmes à la consommation de café. «Étant donné que les gens montraient des symptômes gastriques, j'ai conclu à une forme toxique d'arsenic et non à une forme d'origine alimentaire», indique le Dr René Blais, directeur médical du Centre antipoison du Québec. Le dossier a ensuite été référé au Centre de santé publique de Québec.

«Il a fallu ouvrir la machine pour mettre l'arsenic, mais une clé peut débarrer plusieurs distributrices à café», insiste le responsable des communications à la Sécurité municipale de Sainte-Foy, André Filion. Au poste de police ici [à Sainte-Foy], il y a cinq personnes qui ont accès à nos machines. Imaginez dans une université! Les enquêteurs ignorent toujours qui a fait le coup, mais les analyses du dernier emballage de café qui a été versé dans cette machine ne montre aucune trace d'arsenic. Il a donc fallu que quelqu'un ouvre la machine pour commettre le méfait.

L'Université Laval a tenu hier matin une séance d'information pour rassurer les étudiants, les enseignants et le personnel empoisonnés. «Des vérifications effectuées sur les autres machines distributrices de café du pavillon se sont avérées négatives et aucun nouveau cas d'intoxication n'a été rapporté», précise l'université. Néanmoins, une clinique médicale a été installée pour les personnes qui ont ressenti des symptômes au cours des derniers jours et qui voudraient de l'information.

Le Centre de santé publique de Québec appuiera également l'université. «Nous allons nous assurer que les gens exposés sont tous contactés», explique le Dr Denis Laliberté. On va leur faire remplir un questionnaire pour vérifier s'ils ont présenté ou non des symptômes et s'assurer de faire les références médicales adéquates.»

L'arsenic est une substance inodore et incolore. À forte dose, elle peut causer la mort. Des analyses plus poussées permettront de voir quelle quantité de ce poison a été saupoudrée sur le café. C'est la concentration d'arsenic qui déterminera la nature des accusations retenues contre le ou les coupables.